



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 013-211300413-20260416-DEL_2026_56_BIS-DE



Rapport d'orientations Budgétaires 2026 *Conseil municipal du 16 avril 2026*



Rappel du cadre réglementaire

Introduction

Partie 1 : Contexte Economique et Loi de Finances

1. Contexte économique
2. Loi de Finances 2026

Partie 2 : Situation financière de la collectivité

1. Analyse financière rétrospective 2022-2025
2. Analyse de la dette

Partie 3 : Orientations budgétaires 2026 de la collectivité

1. L'évolution de la section de fonctionnement
2. L'évolution de la section d'investissement

Partie 4 : Les budgets annexes

Conclusion

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif prévue à l'article L.1612-26 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du Budget Primitif.

Le débat d'orientation budgétaire permet d'informer les conseillers municipaux et de discuter des conditions d'élaboration du budget primitif ainsi que des perspectives sur les années futures. Il s'appuie sur la présentation du contexte économique et institutionnel et de la situation financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions structurelles et conjoncturelles qui influent sur sa capacité financière.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport sur les orientations budgétaires sur la base duquel a eu lieu ce débat, doit être transmis au représentant de l'Etat et au Président de l'EPCI dont la commune est membre.

INTRODUCTION

Le rapport sur les orientations budgétaires est un support au débat d'orientation budgétaire traduisant les orientations politiques de la majorité municipale. Il s'inscrit dans la procédure d'élaboration du Budget Primitif 2026 qui est soumis au vote du conseil municipal en avril 2026.

Ainsi, sont exposées à travers ce rapport, les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2026.

Ces hypothèses porteront également sur l'évolution de la fiscalité locale, sur la structure, la gestion et l'évolution de la dette ainsi que sur les informations relatives aux effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective de travail dans la commune.

PARTIE 1 : Contexte Economique et Loi de Finances

1. Un contexte économique et politique toujours incertain en cette année d'élections locales

Le processus d'adoption de la loi de finances 2026 a été marqué par un contexte politique contraint par une absence de majorité parlementaire. La loi de finances initiale 2026 a été finalement adoptée le 02 février 2026.

Les débats ont porté notamment sur les contraintes relatives :

- À la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 482,2 Md€ à la fin du 3ème trimestre 2025 - soit 117,4 % du PIB selon l'INSEE.
- Aux conditions de financement et refinancement de l'état. Au cours du second semestre 2025, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor). Ainsi, en septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française. Les prochaines décisions de notation souveraine sont attendues dans le courant du mois de mars 2026. En cette fin du mois de janvier 2026, l'État français emprunte pour ses obligations (OAT) à 10 ans au taux de 3,50 %. À cet égard, il convient de rappeler qu'avec 50,1 Md€ la charge (intérêts) de la dette a consommé 6,3 % des crédits en dépenses de l'Etat en 2024
- Au défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2026 du gouvernement Lecornu adopté en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale se fixe comme objectif de réduire le déficit public à 5% du produit intérieur brut (PIB) en 2026. Le déficit prévisionnel 2026 de l'Etat est ainsi chiffré à 131,9 Md€. La situation budgétaire de l'État au 30 novembre 2025 indique un déficit à -155,4 Md€ contre -172,5 Md€ à fin novembre 2024, soit une relative amélioration de +17,1 Md€. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cet objectif reste toutefois fortement discutée par les parlementaires qui attendent des précisions additionnelles pour convenir et s'assurer de sa crédibilité

Parallèlement, le rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2025 présente les enjeux qui attendent les finances publiques nationales pour les années 2026 et suivantes.

Une dynamique de l'endettement nourrie par l'accumulation de déficits primaires confrontée au ralentissement de la croissance.

2. Des perspectives économiques en demi-teinte

Mi-décembre 2025, la Banque de France a publié ses dernières prévisions macro-économiques. L'institution financière a rehaussé sa prévision de croissance de 0,2 point en 2025 à 0,9% (1,1% en 2024). Elle a légèrement relevé ses prévisions de croissance 1,0 % en 2026 et 2027, et à 1,1 % en 2028, soutenue par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

La croissance économique française serait ainsi légèrement moins atone que prévue. Mais les récentes hypothèses de croissance de l'économie mondiale (taux de change de l'euro et prix du pétrole plus élevés, incertitudes liées à l'accord commercial USA-UE de juillet 2025, tensions US-Iran, accord MERCOSUR etc.) pourraient contrarier ces prévisions.

La Banque de France anticipe une relative remontée du taux de chômage national au sens du Bureau international du travail, qui atteindrait ainsi 7,6% en 2025 et 7,8% en 2026, avant de diminuer à 7,6% en 2027 et de revenir à 7,4% en 2028.

L'inflation confirmerait son ralentissement offrant ainsi un certain répit aux agents économiques. Au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation s'élèverait ainsi à 0,9% en moyenne annuelle en 2025 (après 2,3% en 2024), 1,3% en 2026 et 1,3% en 2027.

3. Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local

En l'absence de loi de finances 2026 adoptée dans le délai légal, une loi spéciale (article 47 de la Constitution et 45 de la LOLF) a été promulguée le 26 décembre 2025. Elle permet au gouvernement de percevoir les impôts et autres ressources nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles et à la continuité des services publics.

À titre préliminaire, il convient de préciser que projet initial de loi de finances 2026 présenté en Conseil des ministres le 14 octobre prévoyait des mesures très contraignantes pour les collectivités locales et les EPCI, avec un effort estimé officiellement à 4,6 Md€, certaines associations d'élus considérant qu'il pourrait atteindre 8-9 Md€ selon André Laignel, président du Comité des Finances Locales (CFL).

Les mesures intéressant le secteur public local sont détaillées ci-après :

1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales

Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2026. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) pour 2026 a été fixé à +0,8%. Ce coefficient inférieur aux coefficients des années antérieures (1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022) s'explique par le ralentissement de l'inflation amorcé en 2024 et confirmé en 2025.

2) Report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales.

La loi de finances pour 2026 diffère cette échéance, de trois ans, à 2031. Son article 27 modifie en effet la rédaction de l'article 146 de la loi de finances pour 2020, en prévoyant que « les résultats de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sont pris en compte à compter de l'établissement des bases (avis de taxe foncière) au titre de l'année 2031 », et non plus de l'année 2028.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels débutée en 2017 est attendue pour 2026.

3) Reconduction et amplification de l'effort secteur public local : le second millésime du DILICO

Dans le PLF 2026 initial, l'effort demandé aux collectivités se matérialisait principalement par la reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) initié en 2025.

Le montant de cette ponction sur les recettes fiscales était doublé par rapport à sa version 2025 pour être porté à 2 Md€. La ponction envisagée s'établissait ainsi à 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions. Le nombre de communes touchées par le DILICO augmentait également : autour de 4 000 communes notamment, contre 1 900 actuellement.

Cette nouvelle formule du DILICO a largement interrogé de nombreux élus qui y ont vu la renaissance du dispositif des contrats de Cahors de 2018. En effet, les sommes prélevées aux collectivités seraient dorénavant reversées sur cinq ans et non plus sur trois, comme dans le DILICO de 2025. Surtout, ce qui questionnait les parlementaires et élus locaux, c'est que les contributions ne seraient reversées que si globalement, l'évolution des dépenses est inférieure à celle du PIB. Les modalités de calcul des taux d'évolution des dépenses qui conditionnent le reversement restent à préciser.

Dans la loi de finances adoptée, le DILICO est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités par ce dispositif a été réduit à 740 millions d'euros (contre 890 millions d'euros dans la version du Sénat). Les communes sont entièrement exonérées de cette ponction.

4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse

En 2026, la DGF est gelée à son niveau de 2025 (32,58 Md€) mettant ainsi un terme à trois exercices de

hausse consécutive. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale (DSR) progressent respectivement de 140 et 150 M€.

Afin d'assurer la neutralité sur l'enveloppe normée de la DGF de ces hausses des dotations de péréquation, les dotations appelées « variables d'ajustement (DCRTP etc.) seront minorées de 527 M€.

L'instauration d'une DGF aux régions en lieu et place d'une fraction de TVA est abandonnée.

La baisse des compensations « locaux industriels » et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) devrait peser essentiellement sur les intercommunalités.

5) Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028

Le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL (caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. Pour 2026, le taux CNRACL s'établit donc à 37,65 %.

6) Les dotations de l'État en faveur de l'investissement local

Dans la version initiale du PLF 2026, le fonds vert baissait significativement (-500 M€). Baisse susceptible d'impacter les ressources des opérateurs de l'État : Agences de l'eau (-90 M€), Agence nationale de l'habitat (-700 M€).

Dans un but de simplification, le PLF 2026 actait la fusion de plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces trois dotations étaient regroupées dans une dotation unique appelée "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT). Le bénéfice du FIT était "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception". L'attribution des fonds aurait confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission d'élus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR.

Dans la version définitive de la loi de finances, la création du FIT est abandonnée, la DETR est maintenue et le fonds vert baisserait moins que prévu initialement (-16 % contre -23% par rapport à 2025, comme prévu dans le PLF initial).

7) Mesures concernant le FCTVA

Le taux du FCTVA est maintenu à 16,404 %.

Le calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est modifié pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris.

Les versements des attributions de FCTVA de ces entités seront effectués l'année suivant la dépense et non plus l'année même de la dépense (fin du régime dit « simultané »).

En outre, les travaux réalisés en régie et les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles sont maintenues dans le périmètre des dépenses éligibles au FCTVA.

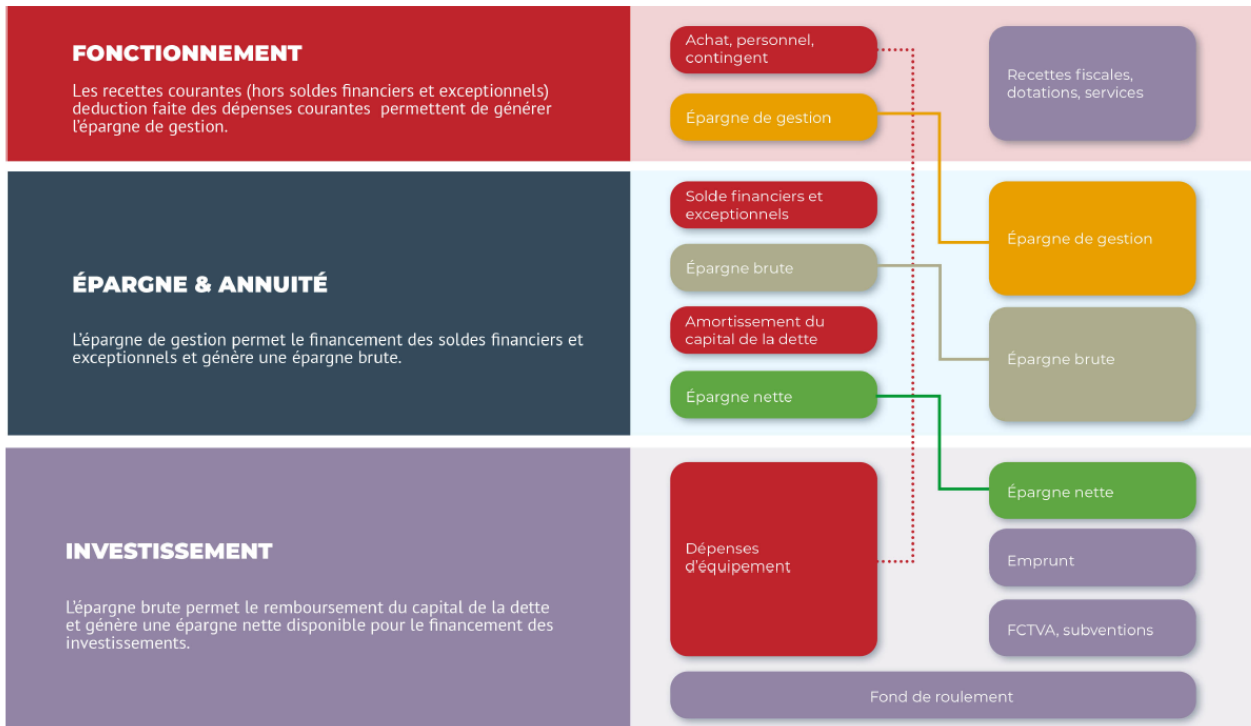
Des mesures de simplifications pour les communes reconnues en état de catastrophe naturelle sont prévues.

Enfin, les dispositions envisagées du PLF sécurisent l'éligibilité au FCTVA des contributions versées par les collectivités dans le cadre des concessions d'aménagement.

En 2026, le FCTVA s'élèverait à 7,866 Md€, en hausse de 213 M€ par rapport à la loi de finances pour 2025.

PARTIE 2 : Situation financière de la collectivité

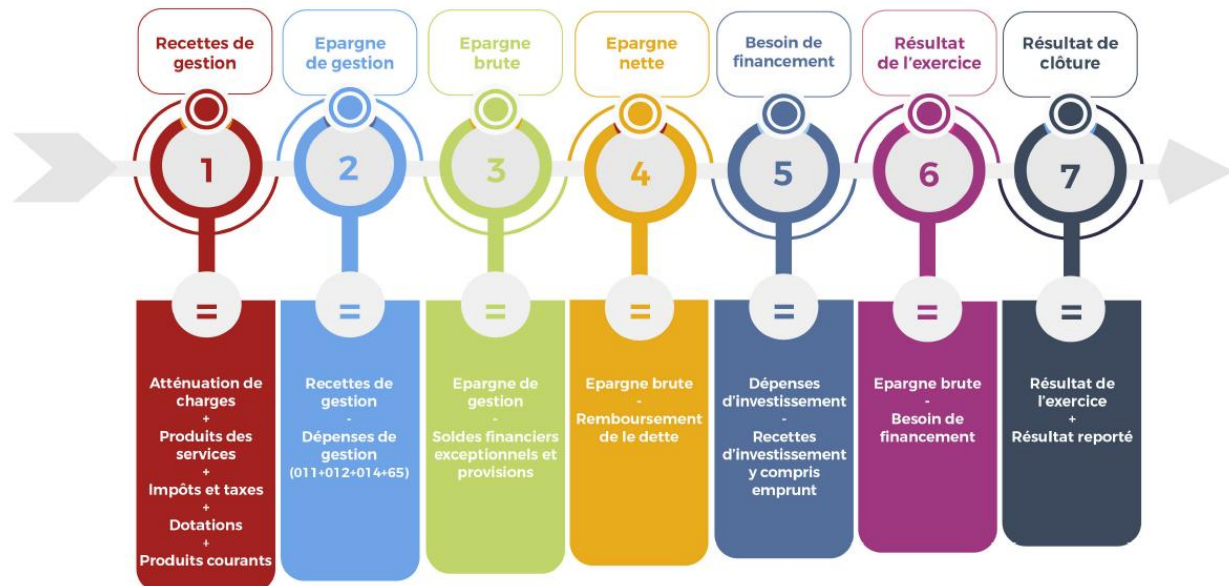
Afin d'éclairer le débat d'orientation budgétaire 2026, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au travers d'une rétrospective financière sur les exercices antérieurs.



1. Analyse financière rétrospective 2022 - 2025

Le tableau de synthèse montre l'évolution comptable de 2022 à 2025.

Schéma SIG



Grandes masses financières

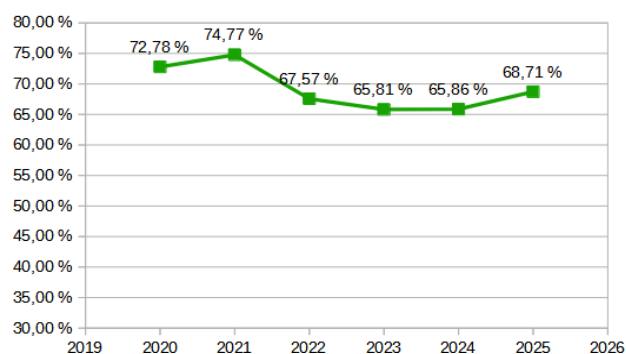
EQUILIBRES FINANCIERS	CA DGFIP 2022 (k€)	CA DGFIP 2023 (k€)	CA DGFIP 2024 (k€)	CA TOTEM 2025 (k€)	% an
Recettes réelles de fonctionnement	38 547,3	39 529,5	39 945,1	38 915,7	0,32 %
Recettes de gestion	37 640,3	38 725,9	39 052,6	38 879,6	1,09 %
Dont atténuation de charges (R013)	690,9	724,4	903,6	649,8	-2,03 %
Dont produit des services (R70)	2 751,1	2 787,8	2 784,6	2 916,9	1,97 %
Dont impôts et taxes (R73)	25 899,9	26 358,6	27 375,9	27 564,3	2,10 %
Dont dotations & participations (R74)	7 804,0	8 067,7	7 416,6	7 108,6	-3,06 %
Dont autres produits de gestion courante (R75)	494,3	787,5	571,9	640,0	8,99 %
Dépenses réelles de fonctionnement	35 446,8	37 967,5	36 799,4	36 759,5	1,22 %
Dépenses de gestion (hors D66, D67 & D68)	34 900,4	36 321,1	36 541,6	36 423,8	1,43 %
Dont charges générales (D011)	7 523,0	8 435,5	7 943,2	7 407,6	-0,51 %
Dont dépenses de personnel (D012)	25 271,7	25 321,9	25 747,9	26 398,8	1,47 %
Dont atténuation de produits (D014)	79,6	118,5	199,1	328,7	60,39 %
Dont charges courantes (D65)	2 026,0	2 445,3	2 651,4	2 288,7	4,15 %
Épargne de gestion	2 739,9	2 404,9	2 511,1	2 455,8	-3,58 %
Frais financiers	232,4	156,8	108,2	88,4	-27,54 %
Soldes financiers, exceptionnels et dotations	-82,2	-1 415,9	103,1	-246,1	44,15 %
Épargne brute (CAF)	2 425,3	832,1	2 506,0	2 121,3	-4,37 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	2 425,3	832,1	2 506,0	2 121,3	-4,37 %
Amortissement du capital de la dette (D16)	724,3	2 706,1	653,7	669,0	-2,61 %
Épargne nette	1 701,0	-1 874,0	1 852,3	1 452,3	-5,13 %
CAF NET TE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 701,0	-1 874,0	1 852,3	1 452,3	-5,13 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	5 818,4	4 154,2	8 158,0	12 895,7	30,38 %
Recettes d'investissement (y.c. cessions, hors dette)	4 304,5	4 221,1	4 428,0	5 818,6	10,57 %
Besoins de financement	1 513,9	-66,8	3 730,0	7 077,1	67,21 %
Emprunts nouveaux	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Résultat de l'exercice	187,1	-1 807,1	-1 877,7	-5 624,8	-
Résultat de clôture (hors report d'investissement)	15 876,3	14 069,2	13 374,1	7 886,4	-20,80 %
Encours de la dette (au 31/12)	7 804,4	5 098,3	4 490,5	3 821,4	-21,18 %

Principaux ratios

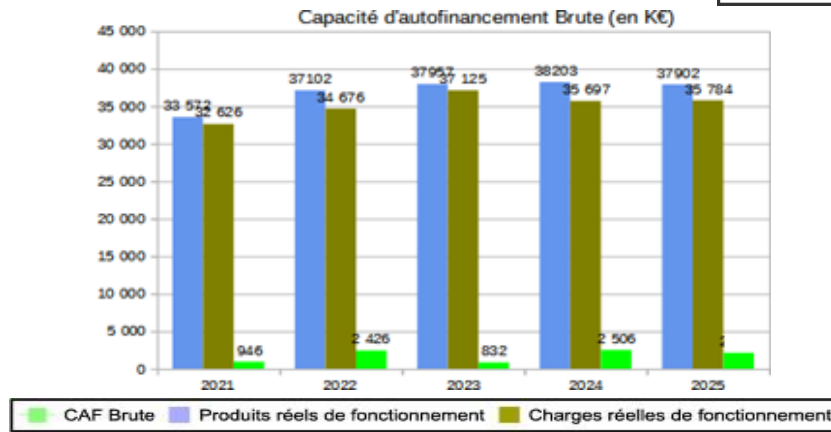
PRINCIPAUX RATIOS	CA DGFIP 2022	CA DGFIP 2023	CA DGFIP 2024	CA TOTEM 2025	% an
Ratios de structure recettes	-	-	-	-	-
Produits des services / Recettes Gestion	7,3	7,2	7,1	7,5	0,87 %
Impôts et taxes / Recettes Gestion	68,8	68,1	70,1	70,9	1,00 %
Dotations & participations / Recettes Gestion	20,7	20,8	19,0	18,3	-4,10 %
Produits de gestion courante (75) / Recettes Gestion	1,3	2,0	1,5	1,6	7,82 %
Produits de cession / Recettes réelles de fonctionnement	1,8	1,8	1,6	0,1	-62,84 %
Autres RRF (76-77-78) / Recettes réelles de fonctionnement	2,4	2,0	2,2	0,1	-65,94 %
Ratios de structure dépenses	-	-	-	-	-
Charges générales / Recettes Gestion	20,0	21,8	20,3	19,1	-1,58 %
Charges de personnel / Recettes Gestion	67,1	65,4	65,9	67,9	0,38 %
Atténuation de produits / Recettes Gestion	0,2	0,3	0,5	0,8	58,67 %
Autres charges courantes / Recettes Gestion	5,4	6,3	6,8	5,9	3,03 %
Ratios d'épargne	-	-	-	-	-
Taux d'épargne de gestion (EG/RG)	7,3	6,2	6,4	6,3	-4,62 %
Taux d'épargne brute (EB/RG)	6,4	2,1	6,4	5,5	-5,39 %
Taux d'épargne nette (EN/RG)	4,5	-4,8	4,7	3,7	-6,15 %
Taux d'autofinancement brut (EB / Dép Invest)	41,7	20,0	30,7	16,4	-26,65 %
Taux d'autofinancement net (EN / Dép Invest)	29,2	-45,1	22,7	11,3	-27,24 %
Ratios d'investissement	-	-	-	-	-
Taux d'équipement (Dép Equipement brut / Dép Invest)	98,1	100,0	100,0	99,4	0,44 %
Taux de subvention (Subventions d'investissement reçues / Dép Invest)	42,8	31,4	27,2	38,7	-3,30 %
Taux d'emprunt (Emprunts / Dép Invest)	-	-	-	-	-
Ratios d'endettement	-	-	-	-	-
Dettes / Recettes de gestion	20,7	13,2	11,5	9,8	-22,03 %
Taux d'annuité de dette (Annuité / Recettes de gestion)	2,5	7,4	2,0	1,9	-8,48 %
Capacité de désendettement (Dettes / Epargne brute, en années)	3,2	6,1	1,8	1,8	-17,58 %

- Les charges réelles de fonctionnement sont stables tandis que les produits réels de fonctionnement diminuent en 2025 du fait des cessions immobilières.
- Les dépenses d'énergie et d'électricité sont en baisse de 881 K€, mais des dépenses exceptionnelles apparaissent en 2025 avec le versement du DILICO à hauteur de 154 K€, l'admission en créances éteintes à hauteur de 151 K€ et des annulations sur exercices antérieurs à hauteur de 247 K€.
- Les charges de personnel contenues en 2024 (+ 1,68 %) augmentent de 2,53 % en 2025 soit + 651 K€. Le poids des charges de personnel laisse encore peu de marges de manœuvre à la commune avec un ratio de presque 72 % par rapport aux charges réelles ;
- Le ratio de rigidité qui se définit par la capacité de la commune à couvrir ses charges par les produits s'établit à 68,71 %.

Ratio de rigidité des charges structurelles



- La capacité d'autofinancement brute passe de 2 506 K€ en 2024 à 2 121 K€ en 2025.



- Après remboursement en capital des emprunts, la capacité d'autofinancement nette est toujours positive en 2025 (1 449 K€). La commune retrouve une marge d'autofinancement depuis 2 ans.
- Les dépenses d'équipement ont augmenté de 51,75 % en 2025 passant de 8 025 K€ à 12 177 K€, et affichent un montant en euro par habitant supérieur (580€) à celui au niveau national (438 € en 2024).
- La commune de Gardanne n'a pas eu besoin d'avoir recours à l'emprunt depuis 2020. L'encours de la dette diminue en 2025 de -14,8 %, atteignant un encours total de 3 822 K€. En 2024, cet encours représente 175 € par habitant contre 974 € à l'échelle nationale en 2024.

Encours de la dette

	2023	2024	2025
16	5 125 296,11	4 512 664,63	3 839 259,06
1688	26 070,81	21 844,00	17 440,94
169	0,00	0,00	0,00
	5 099 225,30	4 490 820,63	3 821 818,12

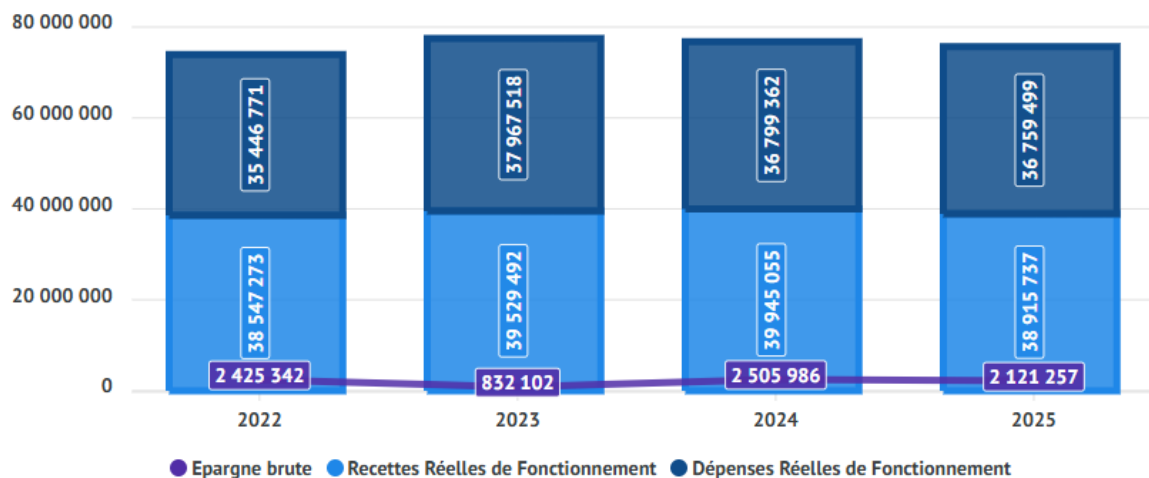
- La capacité de désendettement de la commune en 2025 (1,80 année) est similaire à celui de 2024 (1,79 année) et reste inférieure à la médiane nationale (4,59 années). Cela signifie qu'il faudrait un peu moins deux ans de CAF brute pour que la commune puisse rembourser intégralement ses dettes. La commune de Gardanne peut être considérée comme étant en situation d'endettement faible. Ce qui est un indicateur favorable.
- Le fonds de roulement qui est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves subventions d'équipement, emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation) demeure à un niveau élevé avec 7 886 K€. Il représente 360 € par habitant de la commune contre 240 € par habitant au niveau national en 2025.

Il permet ainsi de couvrir 80 jours de charges réelles, bien supérieur au seuil de 30 jours minimum conseillé par la doctrine financière.

FRNG	15 388 924	13 511 175	7 886 363
Fonds de roulement en nombre de jours de charges réelles	151,30	138,15	80,44

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement

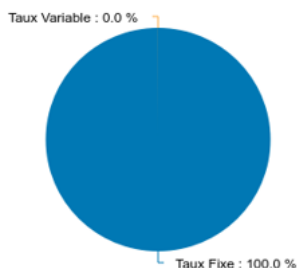


En conclusion, la santé financière de la commune de Gardanne en 2025 est satisfaisante. L'épargne brute est maintenue et la CAF nette positive, indicateurs garants des équilibres budgétaires.

2. Analyse de la dette

La commune n'a pas eu besoin de mobiliser un emprunt en 2025, ce qui ramène son encours de dette à 3 821 450 € au 31 décembre 2025.

Elle dispose d'une dette saine composée de 4 emprunts à taux fixe, ayant remboursé en 2023 un emprunt toxique.



	Fixes	Variables	Total
Encours	3 821 450,00	0,00	3 821 450,00
%	100,00%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	3 ans, 8 mois		3 ans, 8 mois
Duration	3 ans, 7 mois		3 ans, 7 mois
Nombre d'emprunts	4	0	4
Taux actuariel	1,94%	0,00%	1,94%
Taux actuariel après couverture	1,94%	0,00%	1,94%

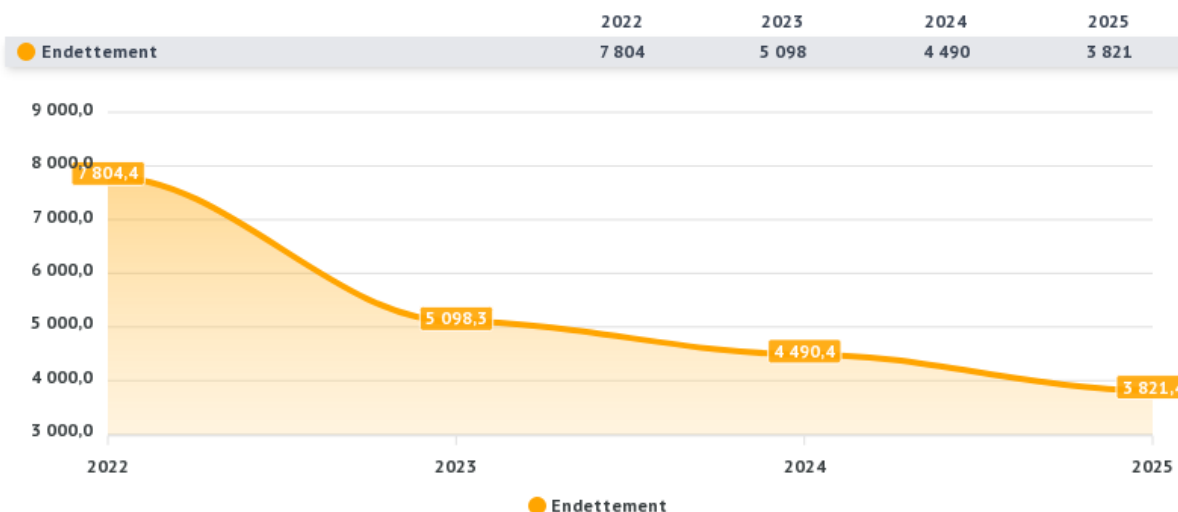


Evolution de la structure de la dette à long terme

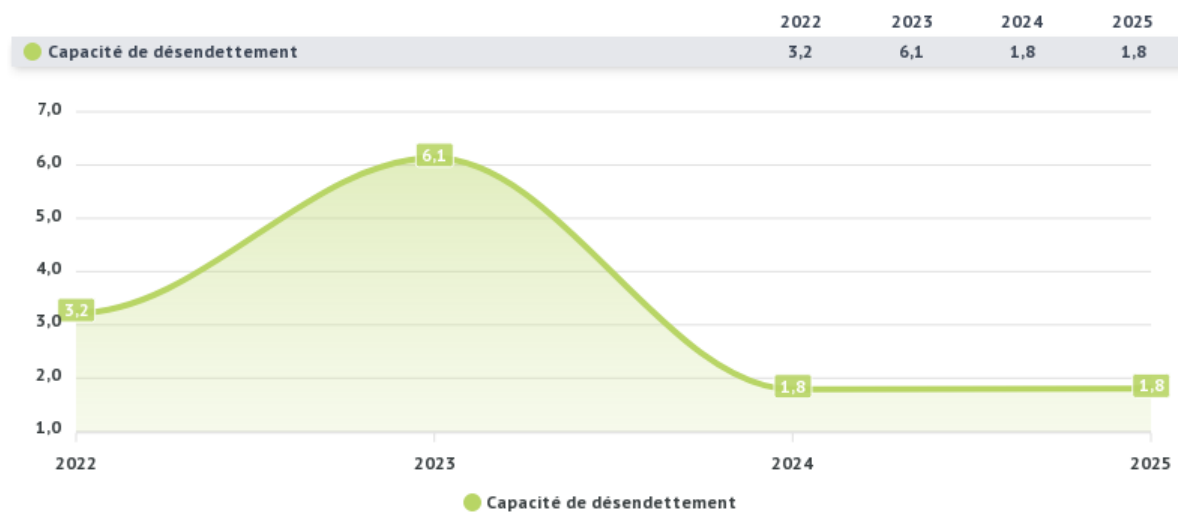
Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2026	3 821 450,00	757 771,62	72 769,57	1,42%	1,94%	685 002,05	757 771,62
2027	3 136 447,95	753 688,66	51 924,36	1,25%	1,70%	701 764,30	753 688,66
2028	2 434 683,65	515 023,54	30 340,02	1,09%	1,30%	484 683,52	515 023,54
2029	1 950 000,13	352 525,11	19 191,79	1,05%	1,06%	333 333,32	352 525,11
2030	1 616 666,81	348 949,45	15 616,13	1,05%	1,05%	333 333,32	348 949,45
2031	1 283 333,49	345 373,80	12 040,48	1,04%	1,05%	333 333,32	345 373,80
2032	950 000,17	341 822,58	8 489,26	1,02%	1,04%	333 333,32	341 822,58
2033	616 666,85	338 222,51	4 889,19	0,98%	1,01%	333 333,32	338 222,51
2034	283 333,53	234 989,51	1 655,98	0,88%	0,94%	233 333,53	234 989,51
2035	50 000,00	50 111,17	111,17	0,88%	0,89%	50 000,00	50 111,17

Endettement et ratio de capacité de désendettement

Endettement en k€



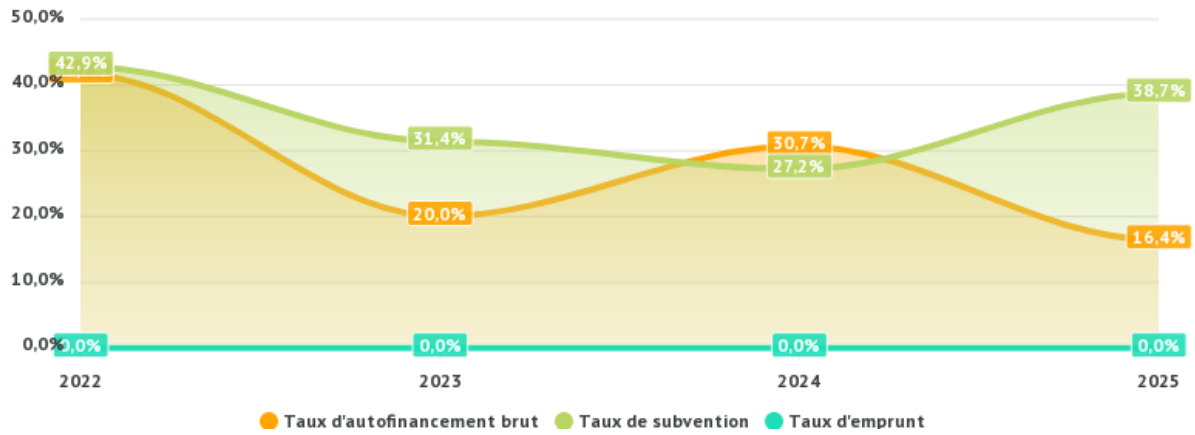
Désendettement



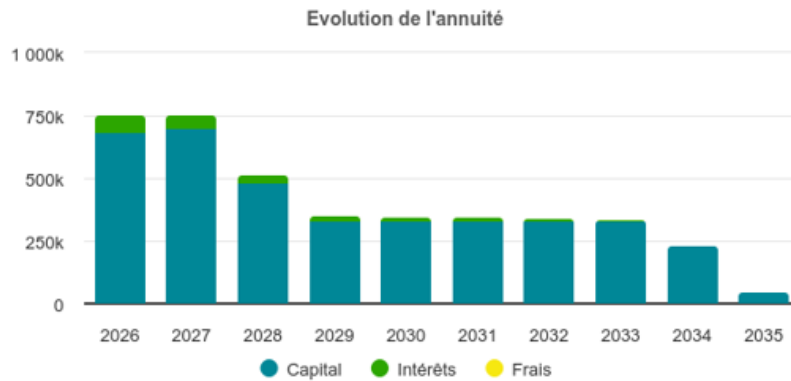
Le ratio de capacité de désendettement est maintenu à d'1,8 pour l'année 2025.

Ratios de financement des investissements

	2022	2023	2024	2025
Taux d'autofinancement brut	41,7 %	20 %	30,7 %	16,4 %
Taux de subvention	42,9 %	31,4 %	27,2 %	38,7 %
Taux d'emprunt	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %



Amortissement de la Dette



PARTIE 3 : Les orientations budgétaires 2026 de la collectivité

Le budget 2026 de la ville de Gardanne s'inscrit dans un environnement financier toujours contraint, marqué également par une situation géopolitique internationale conflictuelle, un contexte national incertain, l'adoption tardive de la loi de finances, et le renouvellement du conseil municipal.

Dans ce cadre, la trajectoire financière définie pour le mandat repose sur une gestion à la fois exigeante et rigoureuse, conciliant sincérité budgétaire et prudence.

Cette orientation vise à garantir la réalisation des engagements municipaux et la mise en œuvre des priorités fixées, tout en recherchant en permanence une utilisation efficiente des deniers publics. Elle s'attache également à préserver et améliorer le cadre de vie des habitants ainsi que la qualité du service public de proximité.

Etant davantage soumise aux fluctuations économiques, la commune se doit de constituer une épargne brute suffisante, non seulement pour faire face aux aléas, mais aussi pour soutenir un programme d'investissements ambitieux.

Le budget 2026 se définit ainsi par :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec une progression contenue au niveau de l'inflation et une gestion responsable des charges de personnel ;
- le maintien des tarifs publics et des taux d'imposition locaux ;
- la poursuite d'un niveau élevé d'investissement.

Plusieurs projets structurants se concrétisent, avec notamment la livraison de nouveaux équipements tels que la Plateforme jeunesse et le Cinéma. D'autres opérations d'envergure sont en cours, parmi lesquelles la construction du centre de loisirs, le foyer des seniors à Biver, ainsi que divers aménagements de voirie et d'espaces publics.

Par ailleurs, dans un contexte de transition énergétique, la commune poursuit ses efforts en matière de rénovation thermique des bâtiments et de modernisation de l'éclairage public.

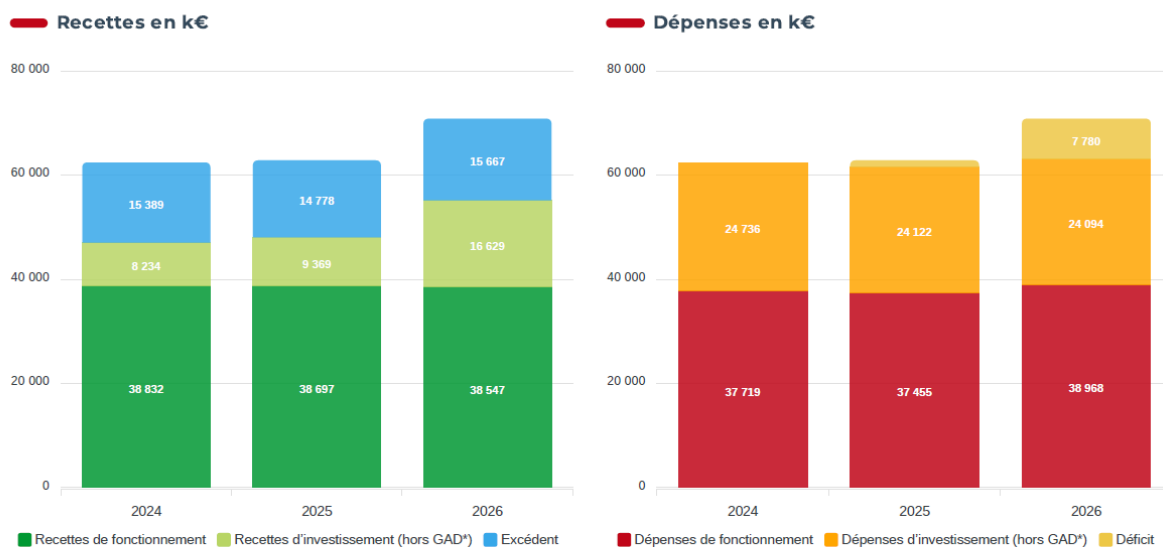
Afin de mener à bien ce programme d'investissements, la collectivité s'attache à renforcer sa capacité d'autofinancement, malgré un contexte financier de plus en plus contraint. Elle a également intensifié sa recherche de financements extérieurs, avec des résultats positifs.

En 2026, le recours à l'emprunt est envisagé et sera mobilisé uniquement à hauteur des besoins d'investissements réels.

VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	2024	2025	2026	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	38 832,1	38 697,1	38 547,2	-0,37 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	38 831,1	38 696,1	38 546,2	-0,37 %
dont fiscalité directe locale (R731)	13 157,4	13 244,8	13 335,4	0,67 %
dont dotations & participations (R74)	7 271,2	7 029,3	7 028,7	-1,68 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	37 719,2	37 455,4	38 968,5	1,64 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	37 380,5	37 093,3	38 440,5	1,41 %
dont dépenses de personnel (D012)	25 600,0	25 847,0	27 000,0	2,70 %
ÉPARGNE DE GESTION	1 450,7	1 602,7	105,6	-73,02 %
Frais financiers	130,8	106,5	124,9	-2,27 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-207,0	-254,6	-402,0	39,36 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	1 112,9	1 241,6	-421,3	-
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 112,9	1 241,6	-421,3	-
Amortissement du capital de la dette	654,0	702,5	760,0	7,80 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	458,9	539,1	-1 181,3	-
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	458,9	539,1	-1 181,3	-
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	24 081,6	23 419,2	23 334,2	-1,56 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	8 233,8	8 368,9	10 629,2	13,62 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	1 000,0	6 000,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	15 388,9	13 511,2	7 886,4	-28,41 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	0,0	0,0	0,0	-
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	4 490,5	3 821,4	3 136,4	-16,43 %

GRANDES MASSES FINANCIÈRES



Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

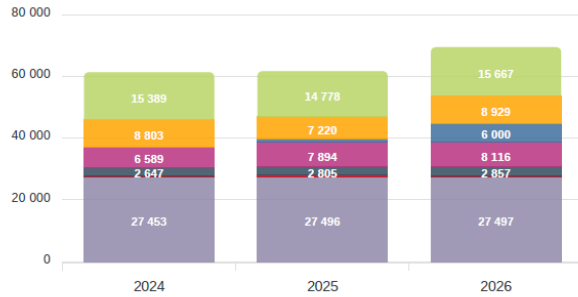
Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

Investissement

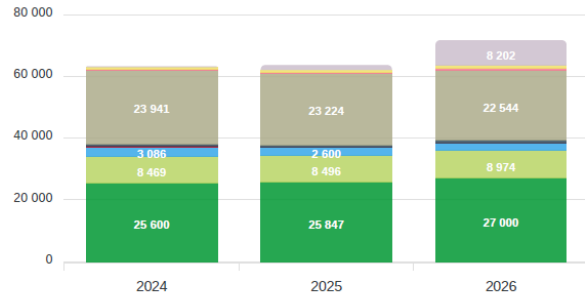
Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

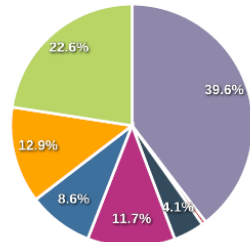
D'où vient l'argent en k€



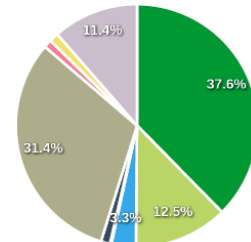
Où va l'argent en k€



D'où vient l'argent en % en 2026



Où va l'argent en % en 2026



- Impôts et taxes
- Etat
- Pts services
- Personnel
- Charges gal
- Cont, Parti et Subv
- Parti, Subv tiers
- Emprunt
- Autres recettes
- Rvst fisc
- Annuités
- Equip brut
- Reports positif
- Subv inv
- Imprévu
- Divers

1. Evolution de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir aux financements externes.

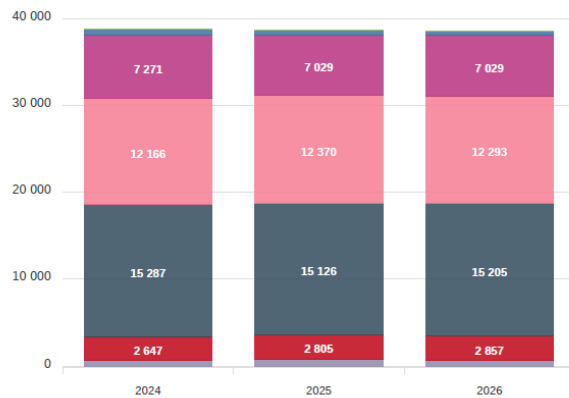
1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à 38,5 millions d'euros en 2026 avec toujours les mêmes des incertitudes sur les dotations de l'Etat et les recettes fiscales.

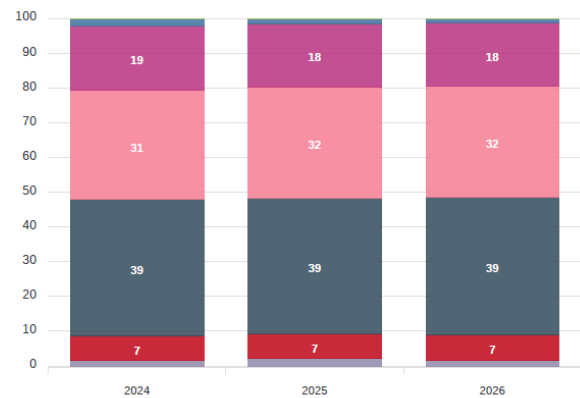
Recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	2024	2025	2026	% an
Recettes réelles de fonctionnement	38 832,1 k€	38 697,1 k€	38 547,2 k€	-0,37 %
Atténuations de charges (R013)	669,8 k€	800,0 k€	650,0 k€	-1,49 %
Produits des services (R70)	2 647,1 k€	2 804,7 k€	2 856,5 k€	3,88 %
Impôts et taxes (R73)	27 453,3 k€	27 496,3 k€	27 497,2 k€	0,08 %
Dotations et participations (R74)	7 271,2 k€	7 029,3 k€	7 028,7 k€	-1,68 %
Autres produits de gestion courante (R75)	789,8 k€	565,8 k€	513,7 k€	-19,35 %
Produits financiers (R76)	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Produits exceptionnels (R77)	1,0 k€	1,0 k€	1,0 k€	0,00 %
Reprises sur amortissement, dotations et provisions (R78)	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-

Recettes réelles de fonctionnement en k€



Recettes réelles de fonctionnement en base 100



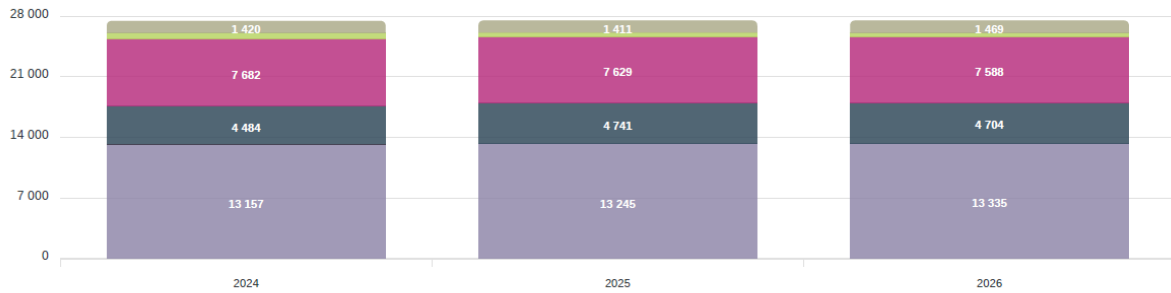
	2024	2025	2026	ÉvoL
Atténuation charges	669,8 k€	800,0 k€	650,0 k€	-1,5 %
Produits et services	2 647,1 k€	2 804,7 k€	2 856,5 k€	3,9 %
Fiscalité directe (R731)	15 287,3 k€	15 126,0 k€	15 204,5 k€	-0,3 %
Autres impôts et taxes (R73 hors 731)	12 166,0 k€	12 370,3 k€	12 292,7 k€	0,5 %
Dotations et participations	7 271,2 k€	7 029,3 k€	7 028,7 k€	-1,7 %
Autres produits	789,8 k€	565,8 k€	513,7 k€	-19,4 %
Produits financiers	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Produits exceptionnels	1,0 k€	1,0 k€	1,0 k€	0,0 %
Autre recettes	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-

a. Les recettes fiscales

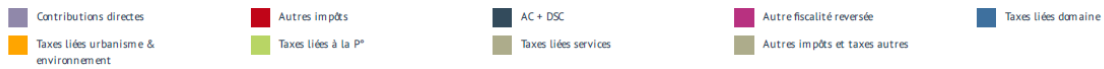
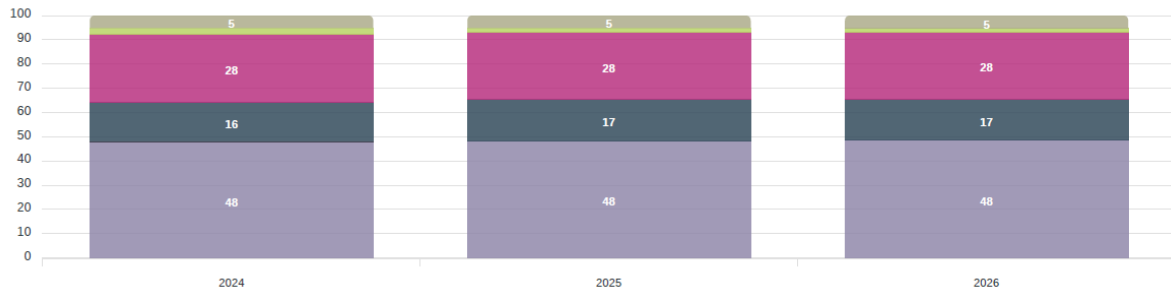
De manière générale, les recettes fiscales sont stables à 27,5 millions d'euros en 2026.

	2024	2025	2026	ÉvoL
Contributions directes	13 157,4 k€	13 244,8 k€	13 335,4 k€	0,7 %
Autres impôts	10,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-100,0 %
AC + DSC	4 484,2 k€	4 741,1 k€	4 704,2 k€	2,4 %
Autre fiscalité reversée	7 681,7 k€	7 629,1 k€	7 588,5 k€	-0,6 %
Taxes liées domaine	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Taxes liées urbanisme & environnement	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Taxes liées à la P*	700,0 k€	470,0 k€	400,0 k€	-24,4 %
Taxes liées services	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres impôts et taxes autres	1 419,9 k€	1 411,2 k€	1 469,2 k€	1,7 %

Impôts et taxes en k€



Impôts et taxes en base 100



Fiscalité direct en k€



Fiscalité direct en base 100



	2024	2025	2026	Évo L
Contributions directes	13 157,4 k€	13 244,8 k€	13 335,4 k€	0,7 %
Publicité foncière et Dts de mutation	850,0 k€	850,0 k€	920,0 k€	4,0 %
Taxes d'urbanisation & déchets	119,9 k€	126,2 k€	126,2 k€	2,6 %
Taxes énergie et industrie	700,0 k€	470,0 k€	400,0 k€	-24,4 %
Autre 731	460,0 k€	435,0 k€	423,0 k€	-4,1 %

En 2026, la commune maintient ses taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Toutefois, l'Etat a décidé dans sa loi de finances 2026, la revalorisation de 0,8 % des bases locatives, ce qui entrainera une légère augmentation du produit de fiscalité attendu.

Par ailleurs, il est rappelé que la loi de finances 2025 avait instauré un nouveau mécanisme de prélèvement de ressources pour les collectivités et groupements : le dispositif de lissage conjoncturel des ressources fiscales des collectivités (DILICO). Cet instrument vise, schématiquement, à prélever des ressources

auprès de collectivités (communes, Départements, Régions) et intercommunalités dépassant un certain seuil de richesse. Leur montant est ensuite reversé pour chaque structure à hauteur de 30 % les trois années suivantes et les 10 % restants, venant abonder les fonds de péréquation s'appliquant aux différents échelons.

Ce mécanisme a été renouvelé cette année, à l'exception de l'échelon communal qui a été préservé à l'initiative des sénateurs.

Par conséquent, la fiscalité intègre de manière prudentielle une légère augmentation et le reversement à hauteur de 30 % du montant du DILICO prélevé en 2025.

	Taux	Réalisé 2025	Estimé 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41,98%	10 950 773 €	11 120 082 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,46%	55 909 €	54 494 €
Taxe d'habitation	22,30%	96 571 €	83 045 €
Total		11 103 253 €	11 257 621 €
		Coefficient correcteur de la réforme fiscale	2 117 963 €
		Reversement DILICO 2025	46 481 €
		Inscrits au BP 2026	13 335 366 €

Concernant les autres recettes fiscales :

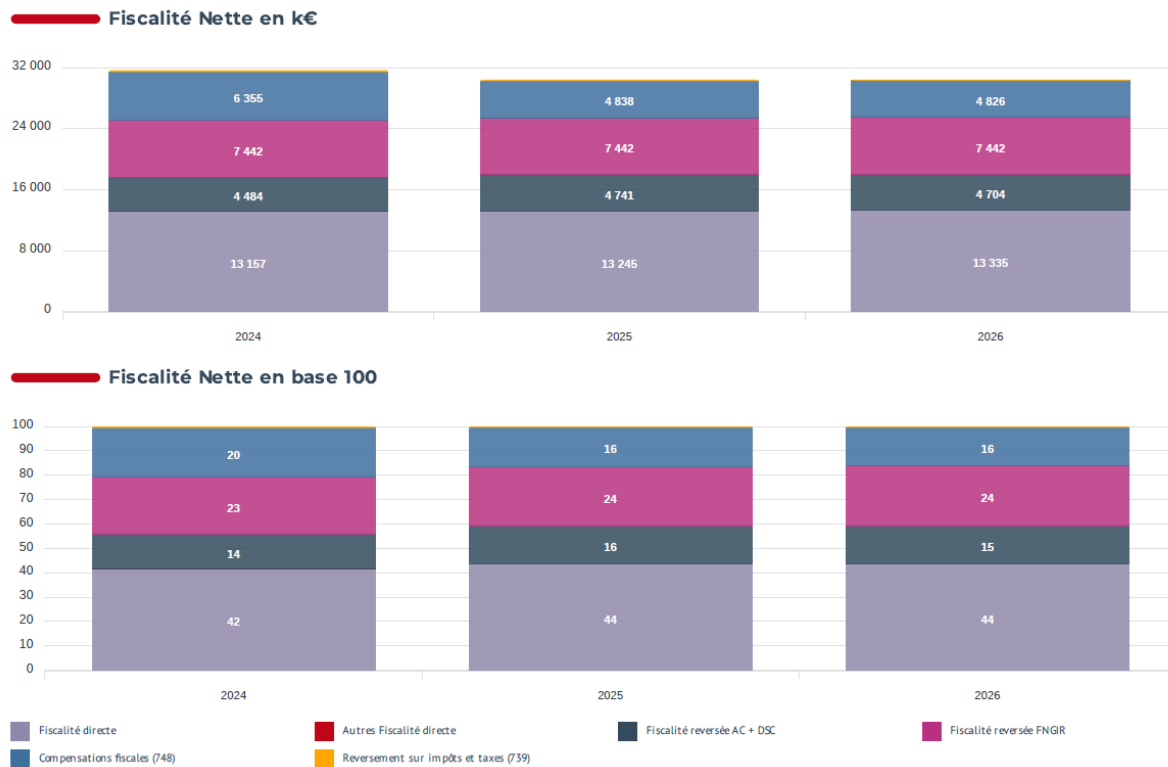
Impôts et taxes (R73)

	2024	2025	2026	ÉvoL
Impôts directs locaux (73111)	13 157,41 k€	13 244,83 k€	13 335,37 k€	0,67 %
FNGIR (73221)	7 442,01 k€	7 442,01 k€	7 442,01 k€	0,00 %
Attribution de compensation (73211)	4 484,22 k€	4 484,22 k€	4 484,22 k€	0,00 %
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière (73123)	0,00 k€	0,00 k€	920,00 k€	-
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité (73123)	850,00 k€	850,00 k€	0,00 k€	-100,00 %
Accise sur l'électricité (73141)	700,00 k€	470,00 k€	400,00 k€	-24,41 %
Dotations de solidarité communautaire (73212)	0,00 k€	256,92 k€	220,00 k€	-
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (732221)	239,72 k€	187,13 k€	100,00 k€	-35,41 %
Droits de place (73154)	235,00 k€	235,00 k€	223,00 k€	-2,59 %
Taxe locale sur la publicité extérieure (73174)	215,00 k€	200,00 k€	200,00 k€	-3,55 %
Taxe sur les pylônes électriques (73132)	119,89 k€	126,16 k€	126,16 k€	2,58 %
Dispositif de lissage conjoncturel (732181)	0,00 k€	0,00 k€	46,48 k€	-
Autres (7318)	10,00 k€	0,00 k€	0,00 k€	-100,00 %
Autres (-)	0,00 k€	0,00 k€	0,00 k€	-
total Impôts et taxes (R73)	27 453,26 k€	27 496,27 k€	27 497,24 k€	0,08 %

Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) visant à compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale est reconduit depuis plusieurs années à 7 442 008 €.

La taxe sur la consommation finale d'électricité (400 k€), la taxe sur les pylônes électriques (126 k€), la taxe sur la publicité extérieure (200 k€), et les droits de place (223 k€) sont prévues au même niveau que l'exécution 2025.

La recette sur les Droits de mutations liés aux transactions immobilières est en augmentation en 2026, avec 920 k€ contre 850 k€ en 2025.



b. Les reversements de fiscalité de la Métropole

L'attribution de compensation est une dépense obligatoire pour la métropole dont l'objectif est d'assurer la neutralité budgétaire entre l'EPCI et ses communes membres lors des transferts de compétences. Les transferts de compétences de la commune vers la métropole au 1er janvier 2018 sont venus largement modifier le montant d'attribution perçu par la commune. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) avait arrêté le montant définitif des charges transférées par la commune en 2018 à 2 269 561 €.

Avec la loi 3Ds, la commune a récupéré depuis le 1^{er} janvier 2023 la compétence « service extérieur de lutte contre l'incendie » évaluée à 51 910 € et la compétence « parcs et aires de stationnement » évaluée à 39 989 €. Les compétences « Pluvial », « promotion du tourisme », et « entretien et gestion des zones d'activités industrielles et commerciales » restent de périmètre métropolitain. La commune exerce les compétences pour le compte de la Métropole, et se voit alors remboursée les dépenses réalisées.

En conséquence, l'attribution de compensation est reconduite en 2026 à 4 484 223 €. A cela s'ajoute la Dotation de solidarité communautaire d'un montant de 220 000 €.

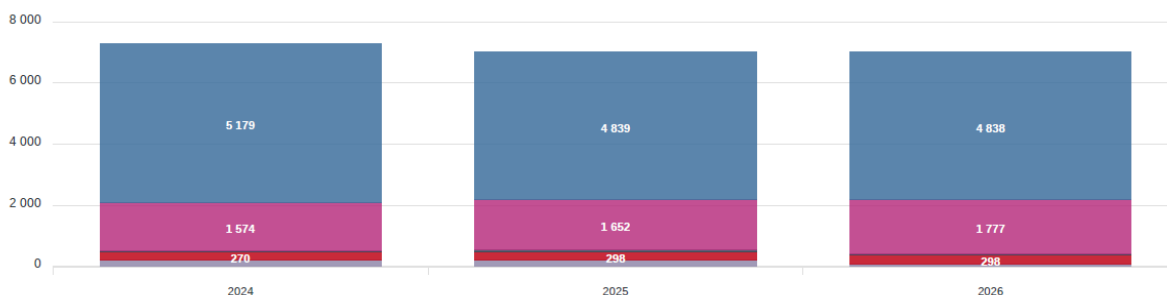
Le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), créé en 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des EPCI et des communes moins favorisées. Le montant est une fois de plus évalué à la baisse en 2026 (100 000 €).

c. Les dotations de l'Etat et participations

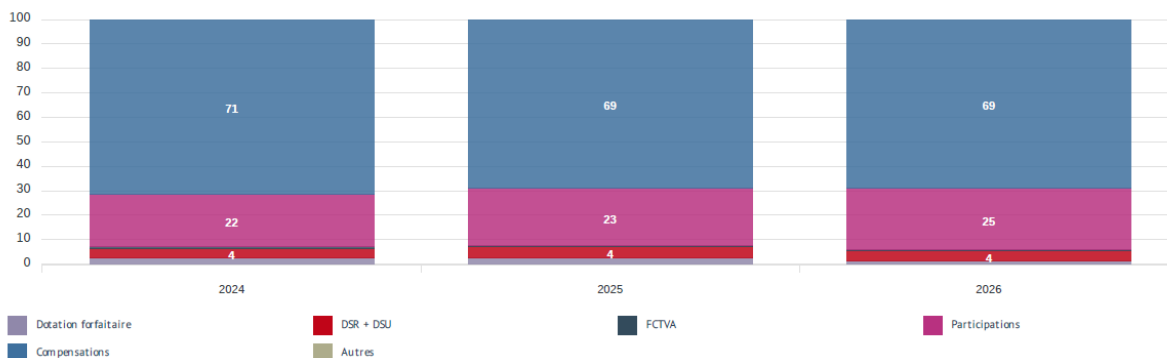
Dotations et participations (R74)

	2024	2025	2026	Évol.
D.C.R.T.P. (748312)	3 868,46 k€	3 636,93 k€	3 625,10 k€	-3,20 %
Caisses d'allocations familiales (7478222)	21,87 k€	1 420,28 k€	1 624,36 k€	761,78 %
Autres (747888)	1 442,03 k€	117,61 k€	0,00 k€	-100,00 %
État (7478211)	15,00 k€	15,00 k€	50,77 k€	83,98 %
État - Compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CVAE et CFE) (74832)	0,00 k€	0,00 k€	1 128,35 k€	-
Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes (741123)	270,00 k€	297,72 k€	297,72 k€	5,01 %
Dotation forfaitaire des communes (74111)	196,44 k€	196,49 k€	82,04 k€	-35,38 %
Départements (7473)	57,70 k€	57,70 k€	57,70 k€	0,00 %
FCTVA (744)	51,79 k€	44,90 k€	33,61 k€	-19,44 %
Dotation pour les titres sécurisés (7485)	37,00 k€	33,00 k€	45,00 k€	10,28 %
Régions (7472)	37,00 k€	37,00 k€	40,00 k€	3,98 %
État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières (74833)	0,00 k€	0,00 k€	36,25 k€	-
Dotation de recensement (7484)	4,00 k€	4,10 k€	3,80 k€	-2,53 %
GFP de rattachement (74751)	0,00 k€	4,00 k€	4,00 k€	-
Autres (-)	0,00 k€	0,00 k€	0,00 k€	-
total Dotations et participations (R74)	7 271,16 k€	7 029,31 k€	7 028,70 k€	-1,68 %

Dotations et participations en k€



Dotations et participations en base 100



Au stade de la préparation budgétaire, le montant des dotations de l'Etat n'était pas encore notifié, ainsi des montants plutôt prudentiels ont été prévus.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prévue 2026
DGF (forfaitaire)	256 676 €	258 900 €	196 487 €	82 036 €	82 036 €
Evolution DGF	-38,63%	0,87%	-24,11%	-58,25%	0,00%
DSU	260 258 €	273 833 €	297 718 €	315 974 €	297 718 €
Evolution DSU	4,64%	5,22%	8,72%	6,13%	-5,78%



d. Les produits des services

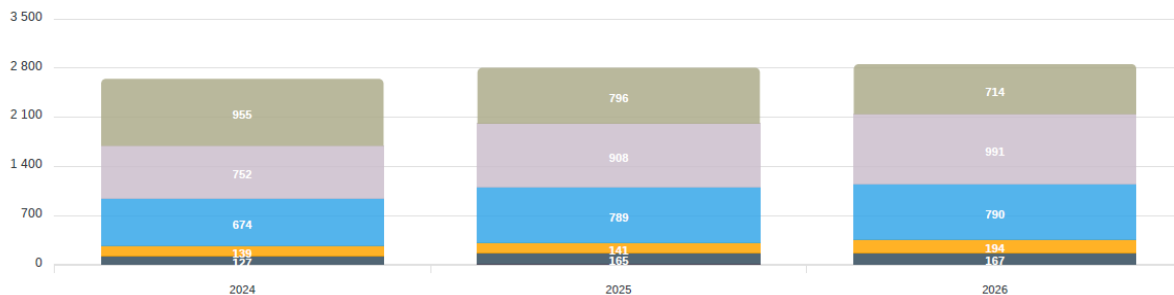
Les produits des services correspondent aux recettes générées par l'application des tarifs publics notamment sur le secteur de l'enfance, de la culture et des sports, par les loyers perçus. Elles sont estimées à 2,8 millions d'euros.

	2024	2025	2026	Évo L.
Vente de produits finis	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Vente de récoltes	0,0 k€	4,0 k€	0,0 k€	-
Redevance domaine public	127,1 k€	165,1 k€	167,1 k€	14,6 %
Travaux	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations OM	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations culturelles	139,4 k€	141,4 k€	193,9 k€	17,9 %
Prestations sportives	0,0 k€	1,0 k€	0,0 k€	-
Prestations sociales	673,8 k€	789,5 k€	790,0 k€	8,3 %
Prestations scolaires	752,0 k€	908,2 k€	991,2 k€	14,8 %
Autres	954,7 k€	795,6 k€	714,3 k€	-13,5 %

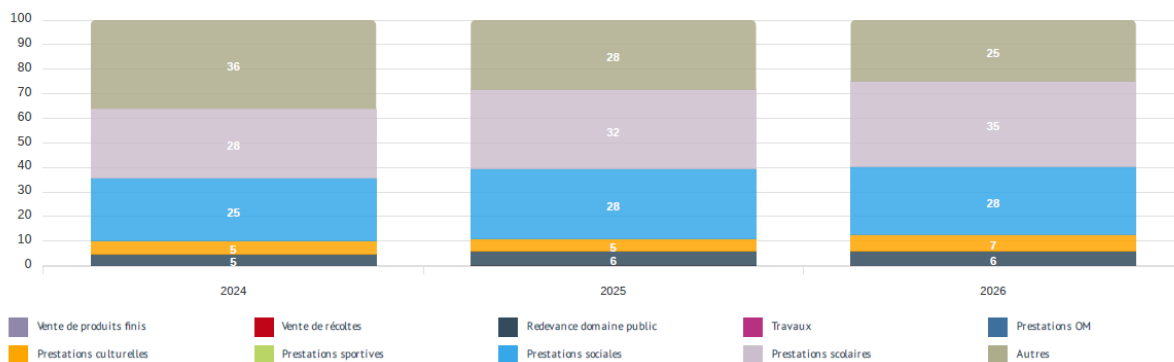
En 2026, les produits des services sont prévus comme suivant :

- Redevances d'occupations du domaine public et droits de stationnement : 112 064 €
- Redevances à caractère culturel, social, d'enseignement et périscolaire : 1 982 116 €
- Revenus des immeubles : 506 553 €
- Portage repas : 261 000 €
- Restauration 3^{ème} âge : 90 000 €
- Remboursement par la métropole : 114 200 €
- Réseau de chaleur : 406 000 €

Produit des services en k€



Produit des services en base 100



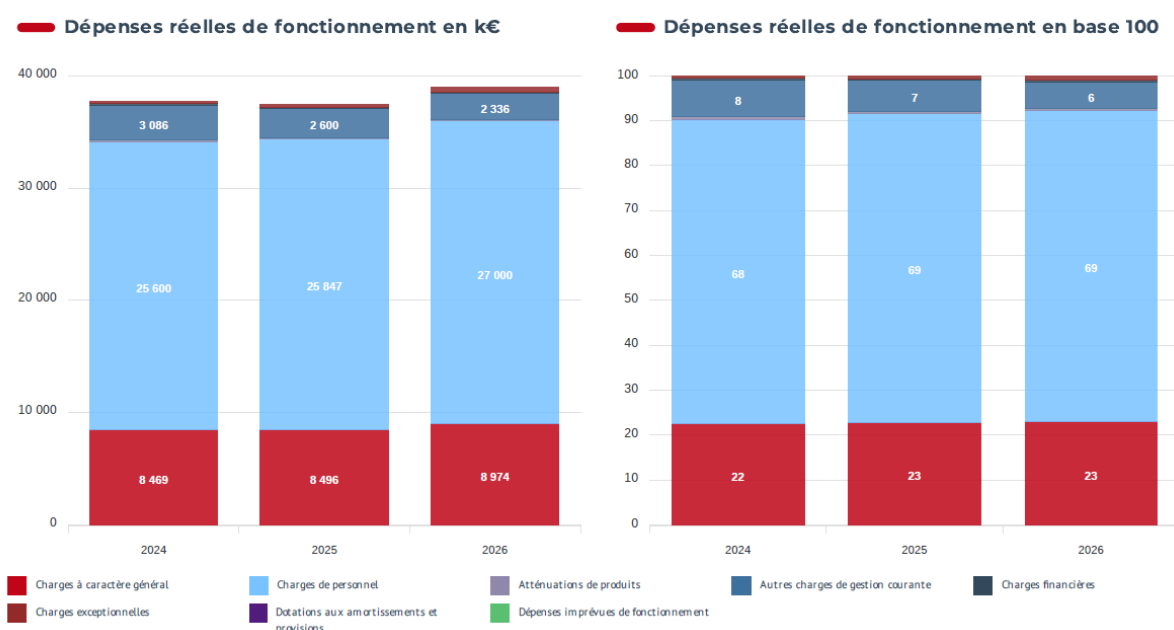
1.2 Les dépenses de fonctionnement

En 2026, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à la hausse, avec 38,9 millions d'euros.

Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	2024	2025	2026	% an
Dépenses réelles de fonctionnement	37 719,2 k€	37 455,4 k€	38 968,5 k€	1,64 %
Charges à caractère général (D011)	8 468,9 k€	8 496,3 k€	8 974,4 k€	2,94 %
Charges de personnel (D012)	25 600,0 k€	25 847,0 k€	27 000,0 k€	2,70 %
Atténuations de produits (D014)	225,4 k€	150,0 k€	130,0 k€	-24,05 %
Autres charges de gestion courante (D65)	3 086,1 k€	2 600,1 k€	2 336,1 k€	-13,00 %
Charges financières (D66)	130,8 k€	106,5 k€	124,9 k€	-2,27 %
Charges exceptionnelles (D67)	208,0 k€	255,6 k€	403,0 k€	39,19 %
Dotations aux amortissements et provisions (D68)	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Dépenses imprévues de fonctionnement (D022)	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-

Dépenses réelles de fonctionnement



a. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général correspondent au fonctionnement courant des services au travers d'achat de biens et de services dans le respect des procédures de la commande publique.

Evolution des charges à caractère général

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Charges à caractère général (011)	7 523 045 €	8 435 462 €	7 943 191 €	7 407 599 €
<i>Dont Fluides (eau, électricité, gaz, carburant)</i>	2 875 109 €	3 660 744 €	3 326 056 €	2 521 812 €
Evolution du chapitre 011	40,59%	12,13%	-5,84%	-6,74%
Part des fluides sur les charges générales	38,22%	43,40%	41,87%	34,04%

Après un pic d'augmentation en 2023 en raison de l'inflation et du prix de l'énergie, les charges à caractère général diminuent en 2025 et atteignent 7 407 599 €. Il est précisé que les dépenses des fluides pèsent encore pour 34 % des charges générales soit 2,5 millions d'euros.

Le deuxième poste de dépenses le plus important est celui de l'alimentation pour le service restauration. Ce poste se stabilise en 2025 mais il coûte 56,60 % de plus qu'en 2022 en raison de l'inflation sur les denrées alimentaires et de l'augmentation du nombre de repas servis.

Service Restauration	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Ligne Alimentation - 60623	682 415 €	847 695 €	1 070 098 €	1 068 742 €
<i>Evolution</i>	<i>32,43%</i>	<i>24,22%</i>	<i>26,24%</i>	<i>-0,13%</i>

Perspectives 2026

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Prévu BP26
Charges à caractère général (011)	7 262 949,81 €	9 772 071,87 €	8 468 928 €	8 496 259 €	8 974 430 €
<i>Dont Fluides (eau, électricité, gaz, carburant)</i>	<i>2 130 688,00 €</i>	<i>4 277 635,12 €</i>	<i>2 927 686 €</i>	<i>2 814 122 €</i>	<i>2 958 993 €</i>
<i>Evolution du chapitre 011</i>	<i>4,33%</i>	<i>34,55%</i>	<i>-13,34%</i>	<i>16,98%</i>	<i>5,97%</i>
<i>Part des fluides sur les charges générales</i>	<i>29,34%</i>	<i>43,77%</i>	<i>34,57%</i>	<i>33,12%</i>	<i>32,97%</i>

En 2026, les charges à caractère général sont prévues à 8,9 millions d'euros dont 2,9 millions d'euros pour les fluides et 1 million d'euros pour l'alimentation.

Par ce budget, l'ensemble des actions et des politiques publiques mis en œuvre dans le précédent mandat en matière éducative, sportive, culturelle, sociale, environnementale ... ainsi que l'ensemble des moyens donnés aux services pour le fonctionnement et l'entretien des équipements publics, sont reconduits.

Par ailleurs, la commune toujours soucieuse de son cadre de vie et ambitieuse en matière de transition énergétique et écologique, a décidé que la cause municipale 2026 est dédiée à « l'environnement ».

Focus sur l'énergie

En 2026, selon les estimations, il est prévu une baisse du coût de l'électricité et du gaz de 514 847 € par rapport à l'exécution 2025. Toutefois, les fluides pèsent pour 34 % sur le budget des charges à caractère général, et restent à un niveau largement supérieur à celui de 2020.

A noter que les estimations sont calculées à consommation énergétique équivalente à l'année précédente. Toutefois, les prévisions budgétaires 2026 sont prévues en légère hausse en raison de nouveaux équipements publics pour lesquels nous n'avons pas encore de visibilité sur leur consommation énergétique (Cinéma, Plateforme, Foyer des séniors de Biver, Relais Petite Enfance).

De plus, ces charges sont soumises à l'aléa climatique comme cela pu être le cas en 2025 où le chauffage a été mis en fonction en octobre 2025 au lieu de novembre comme habituellement.

Enfin, la rénovation des éclairages publics réalisée chaque année permet au fur et à mesure de réduire la facture d'électricité.

La commune poursuit ainsi son plan d'actions pour une sobriété énergétique :

- Réduction de la consommation énergétique : limitation des températures dans les bâtiments et responsabilité des usages, extinction de l'éclairage des bâtiments architecturaux ; mise en place d'éclairage par détecteur de présence ;
- Réduction du parc automobile, acquisition de véhicules électriques, autopartage ;
- Rénovation thermique des bâtiments ;
- Rénovation de l'éclairage public : passage aux lampes LED, mise en place d'horloges, réduction de l'intensité de l'éclairage ;
- Rénovation du réseau et des chaudières des équipements publics ;

Baisse des prix du gaz et de l'électricité pour 2026

► **Projection pour le budget 2026 :**

► **- Elec bâtiments :**

C2 /C4 -13,44%

C5 -23,31%

soit 102 844 € de moins

► **- Elec éclairage public – 22,15%**

soit 70 668 € de moins

► **- Gaz -30,96%**

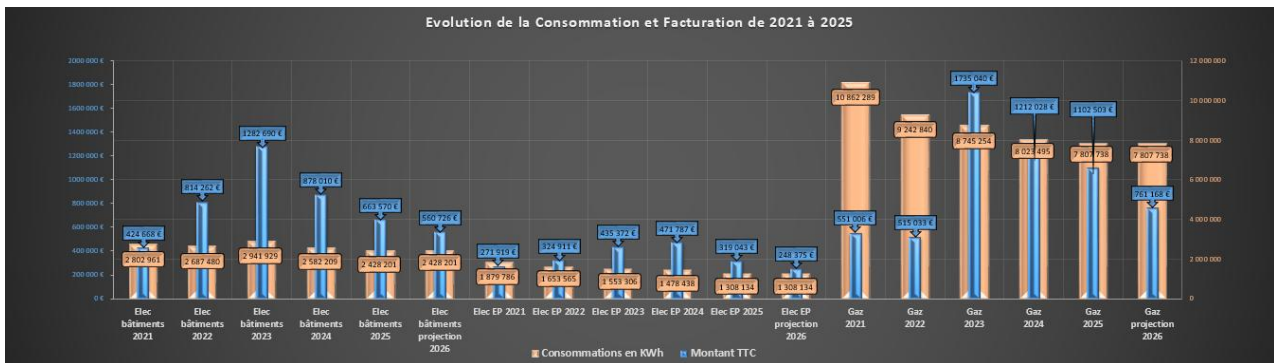
soit 341 335 € de moins

► **Une diminution de la dépense annuelle de – 514 847 €**



Evolution de la consommation et facturation de 2021 à 2025

	Elec bâtiments 2021	Elec bâtiments 2022	Elec bâtiments 2023	Elec bâtiments 2024	Elec bâtiments 2025	Elec bâtiments projection 2026	Elec EP 2021	Elec EP 2022	Elec EP 2023	Elec EP 2024	Elec EP 2025	Elec EP projection 2026	Gaz 2021	Gaz 2022	Gaz 2023	Gaz 2024	Gaz 2025	Gaz projection 2026
Montant TTC	424 668 €	614 262 €	1 282 690 €	878 010 €	663 570 €	560 726 €	271 919 €	324 911 €	435 372 €	471 781 €	319 043 €	248 375 €	551 006 €	595 031 €	1 195 040 €	802 495 €	1 102 503 €	761 168 €
Consommations en KWh	2 802 961	2 687 480	2 941 939	2 582 209	2 428 201	2 428 201	1 079 706	1 653 565	1 553 306	1 478 438	1 308 134	1 308 134	10 862 289	9 242 840	8 745 254	8 023 495	7 807 738	7 607 738



b. Les dépenses de personnel

La politique des ressources humaines doit permettre une allocation optimale des moyens humains à la réalisation des missions de service public.

Elle doit ainsi accompagner les services dans la réalisation de leurs missions mais également s'assurer de la soutenabilité de ces moyens.

Face à l'enjeu du poids des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement de la commune qui oscillait à 75 % depuis plusieurs années, la municipalité s'est fixé l'objectif depuis 2021 de maîtriser ces charges afin de donner plus de souplesse à son budget, et par conséquent de dégager une meilleure épargne brute.

Evolution des charges de personnel

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Charges de personnel (012)	25 271 732 €	25 321 898 €	25 747 867 €	26 398 786 €
Evolution	0,22%	0,20%	1,68%	2,53%
Part des dépenses de personnel	71,30%	66,70%	69,97%	71,81%

Les dépenses du personnel poursuivent leur évolution maîtrisée sur la période récente, dans un contexte marqué par des mesures nationales et des contraintes réglementaires croissantes.

Cette trajectoire traduit les efforts engagés en matière de pilotage des effectifs, de l'organisation et de maîtrise des éléments variables de rémunération.

Ce travail se poursuit notamment avec :

- Le non remplacement systématique des départs d'agents et des absences, avec une réflexion sur l'organisation et les métiers ;
- Une gestion rigoureuse des heures supplémentaires et astreintes, basée sur les besoins de service,
- Une politique de reconnaissance des compétences internes avec un accompagnement aux mobilités internes, aux évolutions professionnelles et aux mutualisations des compétences au sein de la commune (travail sur les organigrammes généraux afin d'optimiser l'organisation et veiller à développer la transversalité également).

Il est précisé qu'en 2025, le budget a été impacté par l'augmentation du taux de cotisation vieillesse à la CNRACL passant de 31,65 % à 34,65 % et du taux de cotisation maladie passant de 8,88 % à 9,88 %.

De plus, la municipalité a fait le choix de mettre en œuvre le bonus d'attractivité versé aux agents du secteur de la petite enfance permettant ainsi de valoriser leur rémunération d'un montant de 100 euros nets.

Outre l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelons à cadence unique) et des évolutions de carrière (38 agents en 2025) sur les dépenses de personnel, la commune a poursuivi sa politique de déprécarisation du personnel communal. En effet, 20 agents ont été stagiariés en 2025, portant ainsi à 98 le nombre d'agents déprécarisés depuis le début du mandat. 24 agents sont en cours de stagiariation pour le premier semestre de 2026, soit un total de 122 agents, d'autres le seront d'ici la fin de l'année.

Perspectives 2026

Pour 2026, les dépenses du personnel sont prévues à 27 millions d'euros, ce qui représente 69,29 % des dépenses réelles de fonctionnement et une évolution prévisionnelle de + 2,27 % par rapport à l'exécution 2025.

Cette augmentation s'explique principalement par des facteurs extérieurs, notamment :

- La revalorisation du SMIC pour les non-titulaires d'un pourcentage égal à 1,18 % à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- L'augmentation du taux de cotisation vieillesse à la CNRACL qui passe de 34,65 % en 2025 à 37,65 % en 2026 (31,65% en 2024) ;
- L'augmentation du taux de cotisation de l'assurance couvrant les risques statutaires qui passe de 6,25 % pour 2025 à 6,80 % en 2026 ;
- Les heures supplémentaires liées à l'organisation des élections municipales.

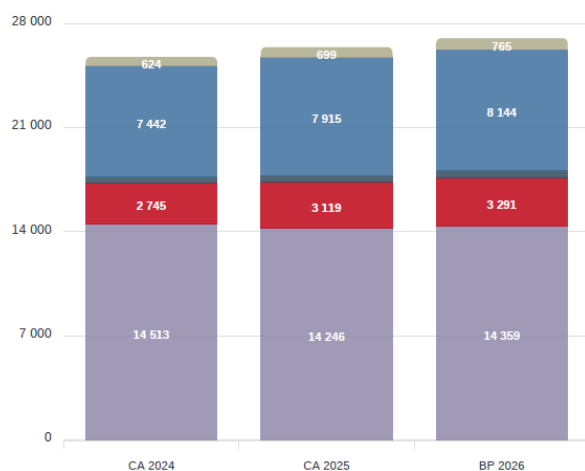
De plus, la collectivité a fait le choix d'engager une refonte de son régime indemnitaire et a donc prévu dans son budget une enveloppe pour corriger l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et une enveloppe budgétaire pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), afin de renforcer la cohérence et la valorisation du régime indemnitaire.

Dans ce contexte, la collectivité poursuit ses efforts de maîtrise de la masse salariale, tout en intégrant les obligations nouvelles qui viennent mécaniquement impacter le budget.

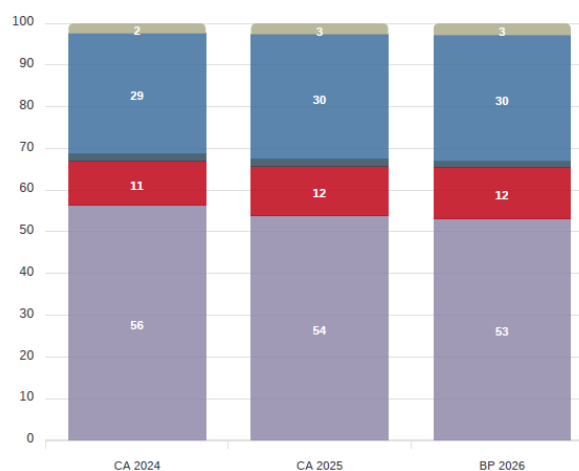
Charges de personnel (D012)

	CA DGRIP 2024	CA TOTEM 2025	BP TOTEM 2026	ÉvoL
Personnel titulaire Rémunération principale (64111)	10 771,23 k€	10 613,75 k€	0,00 k€	-100,00 %
Titulaire Rémunération principale (64111)	0,00 k€	0,00 k€	10 690,51 k€	-
Cotisations aux caisses de retraite (6453)	3 655,99 k€	3 919,91 k€	3 978,04 k€	4,31 %
Personnel titulaire Autres indemnités (64118)	3 180,07 k€	3 084,56 k€	0,00 k€	-100,00 %
Non titulaire Rémunérations (64131)	0,00 k€	0,00 k€	3 167,33 k€	-
Titulaire Autres indemnités (64118)	0,00 k€	0,00 k€	3 080,19 k€	-
Personnel non titulaire Rémunérations (64131)	2 645,21 k€	3 012,65 k€	0,00 k€	-100,00 %
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. (6451)	2 630,56 k€	2 801,62 k€	2 868,47 k€	4,42 %
Cotisations pour assurance du personnel (6455)	982,47 k€	1 010,62 k€	1 056,41 k€	3,69 %
Titulaire Supplément familial de traitement et indemnité de résidence (64112)	0,00 k€	0,00 k€	451,48 k€	-
Personnel rémunéré à la vacation (6414)	424,17 k€	420,43 k€	441,24 k€	1,99 %
Personnel titulaire Supplément familial de traitement et indemnité de résidence (64112)	437,04 k€	428,84 k€	0,00 k€	-100,00 %
Versement mobilité (6331)	277,79 k€	283,86 k€	285,00 k€	1,29 %
Cotisations à l'assurance chômage (6454)	0,00 k€	0,00 k€	148,20 k€	-
Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale (6336)	138,38 k€	141,42 k€	147,49 k€	3,24 %
Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C (6454)	124,49 k€	139,71 k€	0,00 k€	-100,00 %
Titulaire NBI (64113)	0,00 k€	0,00 k€	137,16 k€	-
Personnel titulaire NBI (64113)	124,53 k€	119,21 k€	0,00 k€	-100,00 %
Non titulaire Supplément familial de traitement et indemnité de résidence (64132)	0,00 k€	0,00 k€	123,30 k€	-
Personnel non titulaire Supplément familial de traitement et indemnité de résidence (64132)	99,59 k€	106,10 k€	0,00 k€	-100,00 %
Autres (6488)	74,68 k€	75,25 k€	80,76 k€	3,99 %
Cotisations versées au F.N.A.L. (6332)	69,45 k€	70,97 k€	80,00 k€	7,33 %
Autre personnel extérieur (6218)	29,12 k€	74,57 k€	73,90 k€	59,30 %
Médecine du travail, pharmacie (6475)	24,20 k€	23,35 k€	68,70 k€	68,50 %
Versement au F.N.C du supplément familial (6456)	48,75 k€	42,78 k€	45,60 k€	-3,28 %
Cotisations aux autres organismes sociaux (6458)	0,00 k€	0,00 k€	47,00 k€	-
Autres (-)	10,16 k€	29,21 k€	29,21 k€	69,56 %
total Charges de personnel (D012)	25 747,87 k€	26 398,79 k€	27 000,00 k€	2,40 %

— Dépenses de personnel en k€



— Dépenses de personnel en base 100



■ Rémunérations titulaires
■ Insertions

■ Non titulaires
■ Sécurité sociale

■ Vacations
■ Autres

	CA 2024	CA 2025	BP 2026	ÉvoL
Rémunérations titulaires	14 512,9 k€	14 246,4 k€	14 359,3 k€	-0,5 %
Non titulaires	2 744,8 k€	3 118,7 k€	3 290,6 k€	9,5 %
Vacations	424,2 k€	420,4 k€	441,2 k€	2,0 %
Insertions	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Sécurité sociale	7 442,3 k€	7 914,6 k€	8 143,7 k€	4,6 %
Autres	623,8 k€	698,6 k€	765,1 k€	10,7 %

Données sur les effectifs de la collectivité

Typologie et évolution des effectifs

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Fonctionnaires	481	458	462	457	438
Contractuels	116	117	95	91	108
Vacataires	74	71	63	75	84
Total	671	646	620	623	630

Les effectifs de la collectivité s'inscrivent dans une dynamique globalement stable sur les dernières années, traduisant une volonté de maîtriser les volumes tout en assurant la continuité du service public.

La structure des emplois reste majoritairement composée de fonctionnaires, tandis que le recours aux contractuels et vacataires permet d'apporter de la souplesse dans la gestion des besoins ponctuels ou spécifiques.

Les premières données pour 2026 confirment cette tendance à la stabilisation, avec des ajustements à la marge liés notamment aux besoins des services et aux mouvements de personnel en cours.

Départs à la retraite

	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
Nombre de départs à la retraite	15	21	21	16	22	11

**Il ne s'agit là que des départs annoncés, nous en aurons potentiellement en cours d'année également puisque les agents peuvent demander un départ jusqu'à 6 mois avant.*

Le nombre de départs à la retraite demeure soutenu et relativement stable sur la période observée.

Les prévisions pour 2026, bien qu'encore provisoires, confirment de par la pyramide des âges une poursuite de départs en retraite. Ceux-ci constituent un levier stratégique pour la gestion des effectifs, permettant d'adapter les ressources humaines aux besoins de la collectivité, tout en maîtrisant l'évolution de la masse salariale.

Ils impliquent également une anticipation renforcée en matière de transmission des compétences et de gestion prévisionnelle des emplois.

Structuration des effectifs par catégorie d'emploi

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Catégorie A	24	22	24	20	20
Catégorie B	49	73	74	73	74
Catégorie C	408	363	364	364	344
Total	481	458	462	457	438

La structuration des effectifs par catégorie d'emploi met en évidence une prédominance constante de la catégorie C, caractéristique des collectivités territoriales.

On observe parallèlement une progression de la catégorie B, traduisant un besoin accru en encadrement intermédiaire et en technicité.

A l'inverse, la catégorie A demeure plus limitée, ce qui appelle à une vigilance particulière en matière de pilotage stratégique et de renouvellement des fonctions d'encadrement supérieur.

Pyramide des âges

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
20-30	42	26	17	20	17
30-40	82	82	83	84	86
40-50	131	119	113	114	108
50-60	161	157	150	153	146
60-70	65	74	99	86	81
Total	481	458	462	457	438

L'analyse de la pyramide des âges confirme le vieillissement progressif des effectifs, avec une concentration importante des agents dans les tranches d'âge supérieures, notamment les 50-60 ans.

Cette structure démographique a un impact direct sur les dépenses du personnel, en raison du niveau d'ancienneté et des évolutions de carrière. Elle constitue également un enjeu majeur pour la collectivité en matière de renouvellement des effectifs, de transmission des compétences et d'adaptation des conditions de travail.

Les objectifs face à cette situation restent inchangés :

- Mettre en place une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) pour une gestion dynamique centrée sur l'individu et son développement ;
- Accompagner ces agents sur des postes adaptés et développer le bien-être au travail ;
- Assurer une transmission des connaissances et le partage d'expérience.

Temps de travail et absentéisme

La démarche engagée sur l'organisation du temps de travail, en lien avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, va se poursuivre en 2026, afin d'assurer la conformité réglementaire et l'harmonisation des pratiques au sein de la collectivité. Ce travail continuera à s'effectuer en lien avec les chefs de service et les représentants du personnel.

Après une première phase en 2024 et 2025, un travail a déjà été réalisé avec la suppression des fériés locaux illégaux, et l'attribution conforme des jours de RTT aux agents.

L'année 2026 devra permettre de consolider les orientations retenues et d'aboutir à une organisation stabilisée, adaptée aux besoins des services et aux attentes des agents.

Répartition des absences pour raisons de santé :

	2022	2023	2024	2025
Accident de service	3 272 jours d'absence	3 377 jours d'absence	5 273 jours d'absence	5 568 jours d'absence
CLM, CLD, Maladie professionnelle	6 122 jours d'absence	6 362 jours d'absence	6 314 jours d'absence	5 324 jours d'absence
Maladie ordinaire	13 946 jours d'absence	11 759 jours d'absence	11 957 jours d'absence	9 053 jours d'absence
TPT			35	55

La commune est impactée par un important absentéisme, en lien notamment avec la pyramide des âges vieillissante et des métiers exposés mais également par des évolutions contrastées selon les motifs.

On note notamment :

- ✓ Une hausse des absences liées aux accidents de service ou maladies professionnelles
- ✓ Une diminution des arrêts pour maladie ordinaire
- ✓ Une relative stabilité des congés de longue maladie ou longue durée
- ✓ Une forte augmentation des temps partiels thérapeutiques

La collectivité poursuit ainsi ses actions de prévention et de suivi, en mobilisant notamment le pôle Prévention-Santé, afin de limiter l'impact de l'absentéisme sur l'organisation des services et les conditions de travail. Il poursuit également, en lien avec la Direction des Ressources Humaines, l'accompagnement des agents et la mise en place des actions d'améliorations de la qualité de vie au travail.

La politique de prévention engagée par la collectivité depuis 2023 continue de se renforcer. Les actions mises en œuvre témoignent d'une volonté d'agir en amont des risques professionnels et d'améliorer durablement les conditions de travail des agents. Cette démarche contribue à la réduction des situations d'inaptitude, à la sécurisation des parcours professionnels et à la maîtrise de l'absentéisme à travers les actions suivantes :

- Adoption en 2024 du document unique d'évaluation des risques professionnels. Obligatoire depuis 2001, il permet le recensement des risques et les solutions à mettre en œuvre. En 2026, il est prévu une mise à jour avec les actions de prévention en lien avec les nouveaux risques qui seront recensés ;
- Signature en novembre 2025 d'une nouvelle convention pour la médecine du travail avec « Santé Travail Provence » pour une période de 4 ans avec environ 30 visites médicales par mois ;
- Expertise médicale avec un médecin spécialisé selon la situation de santé de l'agent, et des contre-visites ;
- Appels téléphoniques réguliers des agents afin de suivre leur situation de santé, les conseiller et les accompagner ;
- Mise en place d'une newsletter Prévention mensuelle (Thématiques abordées : Tabagisme - Manutention/Dos - Grippe - Port des EPI - Gestes et Postures en Petite Enfance – Prévention du cancer du sein – Prévention du cancer de la peau – Port de la ceinture de sécurité...)
- Réalisation de fiches travaux suite à un accident de service ou de trajet, après analyse de la situation (Exemple : pose de nez de marche antiglisse après chute d'un agent dans les escaliers)
- Formations dans le cadre de la Prévention :
 - Formation sur les PRAP session les 05 et 06/02/2025 pour 10 agents de service ciblés et à risques (CTM et Hygiène)
 - Formation « travail sur écran » en partenariat avec STP prévue le 30/03/2026 et 06/05/2026 pour 15 agents par session
 - Formation aux premiers secours (Environ 400 agents formés depuis 2024).

En 2025, la collectivité a également mis en place 3 PPR (Parcours de Préparation au Reclassement) suite à des demandes de reclassement professionnel préconisées par le Conseil Médical et 2 reclassements effectifs directement sur site. D'autres situations d'inaptitude sont en cours pour 2026 avec possibilité de mise en place de ces procédures.

Rémunération des agents

La rémunération des agents repose sur une structure équilibrée entre traitement indiciaire, compléments obligatoires et régime indemnitaire.

La collectivité poursuit un objectif d'équité et de lisibilité, notamment à travers le travail engagé sur l'harmonisation du régime indemnitaire, dont la mise en œuvre s'effectuera sur le premier trimestre 2026.

Par ailleurs, certaines composantes de la rémunération évoluent mécaniquement à la hausse, sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité, contribuant à l'augmentation naturelle de la masse salariale.

Il est rappelé que les charges de personnel correspondent d'abord à différentes rémunérations qui sont liées à la situation administrative de l'agent et aux missions qu'il exerce.

En effet, la rémunération des agents comprend :

- le traitement indiciaire : socle de la rémunération, traitement de base de l'agent lié à son grade et son échelon et à la valeur du point d'indice ;
- des compléments de traitement dont notamment l'indemnité de résidence, le Supplément Familial de Traitement (SFT) pour la charge d'enfants ou la Nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour l'exercice de certaines fonctions ;
- diverses primes : les primes annuelles de la collectivité (13^{ème} mois et prime vacances) et le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Heures supplémentaires et astreintes :

	2021	2022	2023	2024	2025
Heures supplémentaires	236 336 €	187 350 €	133 752 €	161 090 €	159 826 €
Astreintes	93 294 €	84 140 €	112 125 €	78 916 €	88 241 €
Total	329 630 €	271 490 €	245 877 €	240 006 €	248 067 €

La collectivité veille à maintenir un équilibre entre maîtrise des coûts et continuité du service public. Les dépenses liées aux heures supplémentaires sont stables en 2025. Le travail en cours sur le temps de travail permettra d'optimiser les organisations de travail et de réduire le nombre d'heures supplémentaires.

c. Les autres charges de gestion courante

Autres charges de gestion courante (D65)

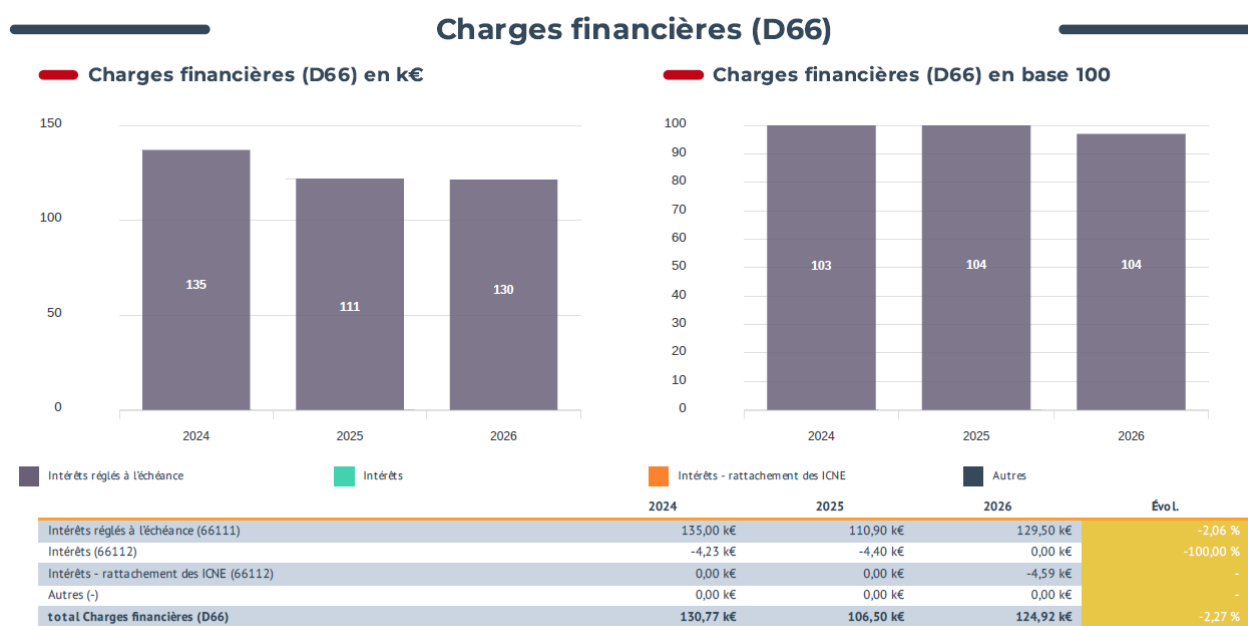
	2024	2025	2026	ÉvoL.
CCAS/CIAS (657363)	847,00 k€	860,00 k€	860,00 k€	0,76 %
Autres (65888)	710,93 k€	213,03 k€	184,03 k€	-49,12 %
Autres personnes de droit privé (65748)	636,71 k€	645,00 k€	645,00 k€	0,65 %
Autres contributions obligatoires (6558)	255,00 k€	255,00 k€	230,00 k€	-5,03 %
Indemnités de fonction (65311)	254,31 k€	226,91 k€	226,91 k€	-5,54 %
Gréances admises en non-valeur (6541)	160,00 k€	50,00 k€	60,00 k€	-38,76 %
Gréances éteintes (6542)	10,00 k€	149,22 k€	1,60 k€	-60,00 %
non dotés de la personnalité morale (65736211)	141,62 k€	131,71 k€	47,29 k€	-42,21 %
Droits d'utilisation – informatique en nuage (65811)	0,00 k€	0,00 k€	47,08 k€	-
Droits d'utilisation (65811)	39,59 k€	35,91 k€	0,00 k€	-100,00 %
Cotisations de retraite (65313)	11,52 k€	12,48 k€	12,48 k€	4,07 %
Frais de représentation du maire (65316)	10,07 k€	10,62 k€	10,62 k€	2,66 %
Formation (65315)	6,50 k€	6,50 k€	6,50 k€	-0,04 %
Frais de mission et de déplacement (65312)	2,90 k€	2,90 k€	2,80 k€	-1,74 %
Prix (65132)	0,00 k€	0,82 k€	0,92 k€	-
Frais de mission et déplacement (65322)	0,00 k€	0,00 k€	0,90 k€	-
Autres (-)	0,00 k€	0,00 k€	0,00 k€	-
total Autres charges de gestion courante (D65)	3 086,15 k€	2 600,08 k€	2 336,11 k€	-13,00 %

La commune dispose d'un tissu associatif riche et dynamique qu'elle s'efforce de soutenir chaque année. En 2026, les subventions versées aux associations et au CCAS sont maintenues.

La subvention d'équilibre pour la Régie des transports est quant à elle, prévue à la baisse en raison du résultat excédentaire de 2025.

Enfin, la participation à l'Ecole Saint-Joseph qui est calculée en fonction du nombre d'élèves, est maintenue à 230 000 €.

d. Les charges financières



Compte-tenu de la répartition de son encours de dette sur des contrats à taux fixe, les intérêts de la dette sont prévus à 72 769,53 € en 2026 (hors ICNE et nouveaux contrats), mais les crédits sont prévus à la hausse dans le cas de la mobilisation d'un emprunt.

	2022	2023	2024	2025	2026
Intérêts de la dette	232 401,04€	156 836,25€	112 446,93 €	92 829,02 €	72 769,53 €

2. L'évolution de la section d'investissement

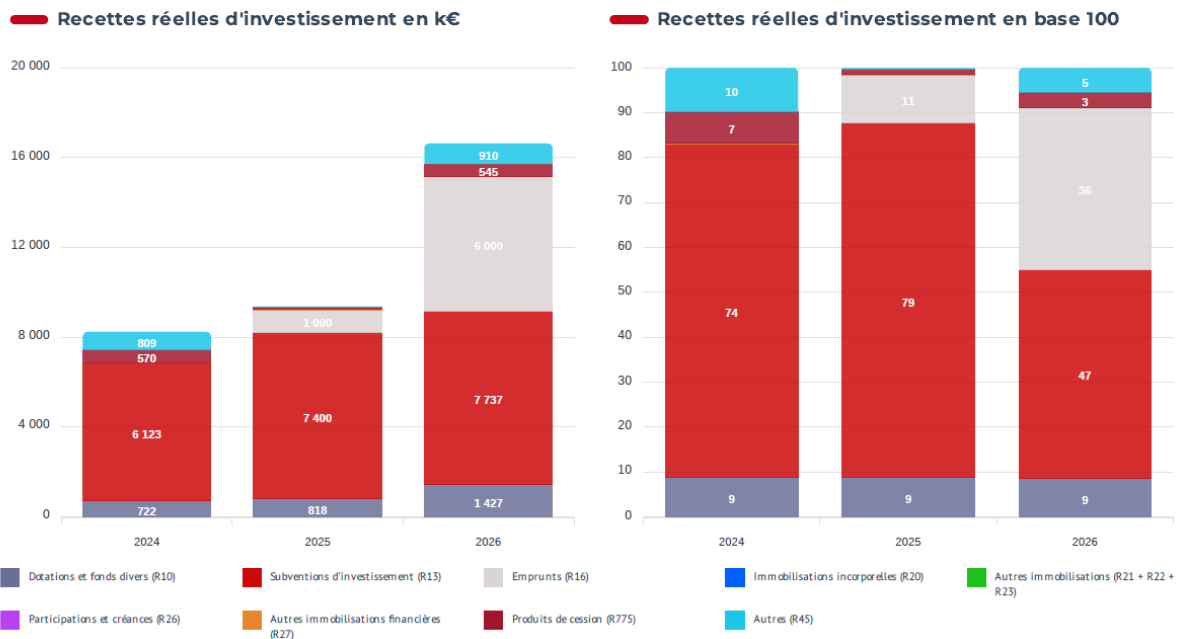
2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent du remboursement du FCTVA sur les dépenses d'investissement éligibles, du produit des amendes de police, du produit de la Taxe d'aménagement, des subventions d'investissement perçues, de l'autofinancement net dégagé par la section de fonctionnement, et de l'emprunt si besoin.

Recettes réelles d'investissement

Recettes réelles d'investissement	2024	2025	2026	% an
Recettes réelles d'investissement	6 854,8 k€	9 227,1 k€	15 174,0 k€	48,78 %
Dotations et fonds divers (R10)	722,1 k€	817,5 k€	1 427,5 k€	40,60 %
Subventions d'investissement (R13)	6 122,7 k€	7 399,6 k€	7 736,6 k€	12,41 %
Emprunts (R16)	0,0 k€	1 000,0 k€	6 000,0 k€	-
Immobilisations incorporelles (R20)	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Subventions reçues (R204)	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres immobilisations (R21 + R22 + R23)	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Participations et créances (R26)	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres immobilisations financières (R27)	10,0 k€	10,0 k€	10,0 k€	0,00 %
Produits de cession (R775)	570,0 k€	109,3 k€	545,1 k€	-2,21 %
Autres (R45)	809,0 k€	32,5 k€	840,0 k€	1,90 %

Recettes réelles d'investissement



En 2026, les recettes d'investissement sont prévues à la hausse et répondent au besoin de financement. Il est alors prévu 1 177 480 € pour le FCTVA, 322 365 € pour le produit des amendes de police et 250 000 € pour la taxe d'aménagement.

En matière de subventions d'investissement, la commune poursuit sa démarche de recherche optimale des aides financières auprès des partenaires institutionnels pour tous ses travaux et acquisitions. En 2026, il est prévu plus de 2,8 millions de subventions (hors restes à réaliser) répartis comme suivant :

- ❖ Département (Travaux de Proximité et autres dispositifs) : 748 461 €
- ❖ Métropole (CCPD) : 900 000 € (A noter que le CCPD a été reconduit jusqu'à la fin des projets)

- ❖ Etat : 288 711 €
- ❖ CAF : 209 000 € (Relais petite enfance)
- ❖ Région : 354 530 €

De plus, les restes à réaliser en recette (concernant des dossiers de subventions notifiés et des dépenses engagées) seront intégrés au Budget primitif pour un montant de 4 913 497,47 €.

Les justifications, recherche et dépôts de dossier de subventions auprès de nos partenaires sont un travail quotidien important. De nouveaux dossiers de demande de subventions sont en cours de dépôt pour les nouvelles dépenses 2026.

Les cessions sont quant à elles prévues à hauteur de 545 115 €.

Enfin, compte-tenu de l'avancée des travaux en 2026, la commune a prévu de recourir à un emprunt dans la limite maximale de 6 millions d'euros dont les conditions seront négociées lors d'une consultation bancaire et présentées en conseil municipal.

2.2 Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de maintenance, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme à travers les dépenses annuelles d'équipement mais également au remboursement en capital des emprunts contractés pour financer les dépenses des années antérieures.

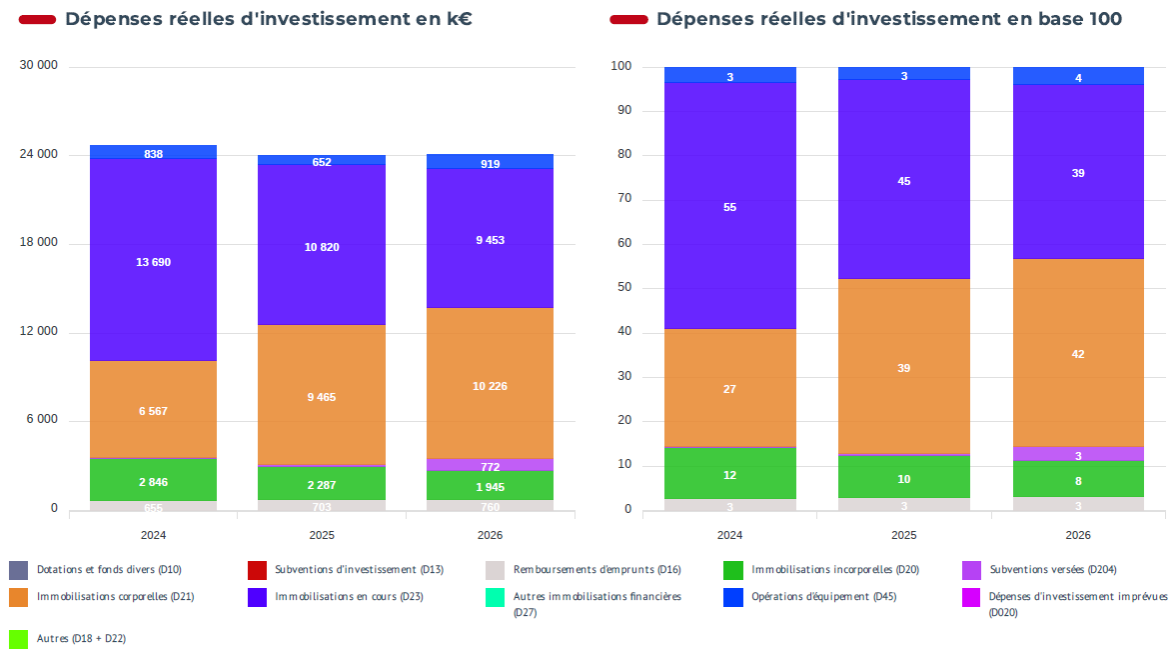
Les dépenses d'investissement comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts qui constitue une dépense obligatoire couverte nécessairement par des ressources propres.

Dépenses réelles d'investissement

Dépenses réelles d'investissement	2024	2025	2026	% an
Dépenses réelles d'investissement	23 897,6 k€	23 470,0 k€	23 175,4 k€	-1,52 %
Dotations et fonds divers (D10)	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Subventions d'investissement (D13)	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Remboursements d'emprunts (D16)	654,6 k€	702,5 k€	760,0 k€	7,75 %
Immobilisations incorporelles (D20)	2 845,7 k€	2 287,0 k€	1 945,3 k€	-17,32 %
Subventions versées (D204)	80,0 k€	120,0 k€	772,1 k€	210,66 %
Immobilisations corporelles (D21)	6 567,2 k€	9 465,4 k€	10 226,5 k€	24,79 %
Immobilisations en cours (D23)	13 690,2 k€	10 820,1 k€	9 453,0 k€	-16,90 %
Autres immobilisations financières (D27)	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Opérations d'équipement (D45)	838,0 k€	651,7 k€	918,9 k€	4,72 %
Dépenses d'investissement imprévues (D020)	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres (D18 + D22)	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-

	2024	2025	2026	ÉvoL
Dépenses d'équipement brut	23 941,0 k€	23 224,2 k€	22 543,6 k€	-3,0 %
Subventions versées	80,0 k€	120,0 k€	772,1 k€	210,7 %
Remboursement d'emprunt	654,6 k€	702,5 k€	760,0 k€	7,8 %
Dépenses imprévues	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres dépenses d'investissement	60,0 k€	75,0 k€	18,5 k€	-44,5 %

Dépenses réelles d'investissement



a. Les dépenses d'équipement

Le mandat municipal 2020-2026 arrivant à son terme, l'année 2026 verra s'achever beaucoup de projets conformément aux engagements pris, afin de répondre à la problématique des équipements et des réseaux vétustes, vieillissants, et inadaptés aux besoins des habitants.

Un plan pluriannuel d'investissement pour le nouveau mandat sera ensuite défini pour la mise en œuvre des nouveaux projets qui nécessitent d'être chiffrés et phasés. Ainsi, des études sont prévues au budget 2026 notamment pour la requalification du boulevard Paul Cézanne.

Ainsi, les dépenses d'équipement pour cet exercice sont prévues à 19,7 millions d'euros, auxquels sont ajoutés les restes à réaliser en dépense de 2025 pour un montant de 2 676 190,86 €.

Les projets structurants s'élèvent à 10,7 millions d'euros comprenant la Plateforme et le Cinéma qui sont livrés cette année, le début des travaux du centre de loisirs, mais aussi les travaux pour la rénovation des écoles, le foyer des seniors à Biver, et la réhabilitation de la pelouse synthétique du stade Curet.

La commune poursuit sa transition énergétique et écologique en investissant de manière importante dans la rénovation de ses éclairages et réseaux (1 M€) afin de réduire sa consommation énergétique. Elle investit également dans la rénovation de ses bâtiments communaux (1,8 M€).

La commune apporte une attention particulière à l'amélioration et à la préservation du cadre de vie de ses habitants. Ainsi, des investissements importants (2,8 M€) sont prévus pour la rénovation d'espaces publics, de voirie, d'aire de stationnement, et d'aménagement paysager. Cela comprend notamment la réhabilitation de l'avenue Sainte Victoire, les travaux préalables du SMED13, les études pour la sécurisation de l'avenue de Mimet, l'aménagement des abords de l'étang de Fontvenelle, la sécurisation du parc agro, et la végétalisation de tous les projets.

La municipalité réaffirme sa priorité à la sécurité de tous les habitants et des espaces publics, avec la poursuite du déploiement important du système de vidéoprotection. Ainsi, la commune compte à ce jour 108 caméras en fonction (contre 44 en 2020), et prévoit des caméras supplémentaires en 2026 sur des axes stratégiques et aux abords d'équipements publics.

Dépenses équipement	BP 2026
Projets structurants	10 774 294,78 €
<i>Construction d'un centre de loisirs (ALSH)</i>	2 000 000,00 €
<i>Réhabilitation du cinéma</i>	3 183 898,65 €
<i>Plan de rénovation des écoles</i>	250 000,00 €
<i>Achat modulaires</i>	1 700 000,00 €
<i>Pelouse synthétique Stade Albert Curet</i>	791 000,00 €
<i>Foyer seniors Biver</i>	570 570,00 €
<i>La Plateforme jeunesse</i>	2 278 826,13 €
Travaux bâtiments	1 839 463,00 €
<i>ALGECO pour logements d'urgence</i>	69 369,60 €
<i>Sécurité incendie</i>	89 000,00 €
<i>Travaux bâtiments</i>	1 681 093,40 €
Travaux éclairage public et rénovation énergétique	1 035 835,13 €
<i>Rénovation éclairage public en LED</i>	188 000,00 €
<i>Travaux sur les réseaux de chauffage et chaufferie</i>	519 742,00 €
<i>Panneaux photovoltaïques</i>	328 093,13 €
Vidéoprotection	200 000,00 €
Travaux voirie et espaces publics	2 623 192,93 €
<i>Avenue sainte victoire</i>	848 200,00 €
<i>Campagne de mise aux normes des ralentisseurs</i>	121 000,00 €
<i>Avenue de Mimet</i>	71 717,00 €
<i>SMED13 - Impasse des Platanes</i>	239 055,00 €
<i>Réhabilitations Aires de jeux</i>	133 500,00 €
<i>Campagne nids de poule</i>	37 000,00 €
<i>Etudes</i>	344 618,40 €
<i>Travaux voirie et aménagement</i>	828 102,53 €
Travaux environnement, cadre de vie et espaces verts	225 000,00 €
<i>Patrimoine historique</i>	53 000,00 €
<i>Parc Agro</i>	48 000,00 €
<i>Végétalisation des projets voiries</i>	25 000,00 €
<i>Travaux forestiers</i>	35 000,00 €
<i>Aménagement paysager du Rond Point Ida Michel et reprise du Rond Point de la lampe des mineurs</i>	46 000,00 €
<i>Travaux de maintenance cadre de vie et espaces verts</i>	18 000,00 €
Acquisitions et équipements	1 633 155,60 €
<i>Acquisition foncière</i>	151 700,00 €
<i>Acquisition véhicules et équipement</i>	158 000,00 €
<i>Acquisition mobilier et matériels tous services</i>	456 590,60 €
<i>Préemptions</i>	200 000,00 €
<i>Informatique</i>	666 865,00 €
Subventions facades	100 000,00 €
Subventions Pole Yvon Morandat - Fonds de concours - Métropole	672 080,00 €
Divers	626 509,14 €
Total	19 729 530,58

A noter que l'enveloppe de 672 k€ correspond à un ancien dossier lors de la mise en œuvre de la convention d'aménagement Yvon Morandat avec la Métropole, et que la municipalité entend négocier avec elle.



Pour une meilleure lisibilité et une information efficiente et transparente, ces projets sont suivis depuis le vote du budget 2024 en **Autorisation de programme (AP) / Crédits de paiement (CP)**.

L'AP/CP est une technique permettant la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels menés par la collectivité.

Une **autorisation de programme (AP)** désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP).

Les **crédits de paiement (CP)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les AP/CP déjà créées sont les suivantes :

- L'aménagement de la plateforme jeunesse,
- La réhabilitation du cinéma,
- La construction du centre de loisirs.

Elles sont ajustées annuellement compte-tenu de l'exécution 2025 et des besoins de 2026. Les AP feront l'objet de délibérations spécifiques présentées en conseil municipal.

Trois nouvelles opérations sont créées cette année :

- Plan de rénovation des écoles,
- Avenue Sainte-Victoire,
- Aménagement des abords de l'étang de Fontvenelle.

Les autorisations de programme sont ajustées et réparties comme suivant :

Autorisations de programme	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Total
	2024*	2025*	2026*	2027*	2028*	2029*	2030*	2031*	
Réhabilitation du cinéma	82 489,53 €	1 991 820,65 €	3 183 898,65 €	200 000,00 €					5 458 208,83 €
Aménagement de la Plateforme	911 116,17 €	2 323 091,30 €	2 278 826,13 €	100 000,00 €					5 613 033,60 €
Construction du centre de loisirs	360 254,40 €	585 434,89 €	2 000 000,00 €	5 894 621,11 €	3 055 096,60 €				11 895 407,00 €
Plan de rénovation des écoles			250 000,00 €	1 000 000,00 €	2 751 500,00 €	2 751 500,00 €	2 750 000,00 €	2 400 000,00 €	11 903 000,00 €
Avenue Sainte-Victoire			960 700,00 €	1 251 800,00 €	848 000,00 €				3 060 500,00 €
Aménagement des abords de l'étang de Fontvenelle			340 000,00 €	300 000,00 €	1 000 000 €				1 640 000,00 €

* Il est précisé que les montants sont en TTC.

b. Le remboursement du capital de la dette

En 2026, le montant du remboursement du capital de la dette s'élève à 719 254 €.

Ce montant comprend le remboursement du capital de la dette existante pour 685 000 € ainsi que des crédits prévisionnels dans le cas de la mobilisation en cours d'année d'un nouvel emprunt.

PARTIE 4 : Les budgets annexes de la commune

1. Le budget annexe des Transports

Le Budget annexe des Transports est un SPIC permettant le transport des scolaires, des activités extra-scolaires, et le transport des associations.

Analyse financière 2022 – 2025

SYNTHESE	2022	2023	2024	2025
EN K€				
Produit de fonctionnement	837 151	640 603	606 705	594 775
Charges de fonctionnement	697 858	519 288	592 308	498 209
Epargne de gestion	5 201	6 213	30 619	27 139

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 583 716,80	G 610 856,15	G-A 27 139,35
	Section d'investissement	B 39 146,97	H 85 506,75	H-B 46 359,78

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 42 032,71 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 683 392,54 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P ^h A+B+C+D 622 863,77	Q ^h G+H+I+J 1 421 788,15	=Q-P 798 924,38

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 67 570,07	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 67 570,07	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 583 716,80	= G+H+K 652 888,86	69 172,06
	Section d'investissement	= B+D+F 106 717,04	= I+J+L 768 899,29	662 182,25
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 690 433,84	= G+H+I+J+K+L 1 421 788,15	731 354,31

En 2025, les charges à caractère général ont été réalisées à hauteur de 119 020,30 €.

Les charges de personnel à 379 191,18 €, représentent près de 76 % des dépenses de fonctionnement pour un effectif de 10 agents au 31 décembre 2025.

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées de la facturation de l'activité de transport, de la participation de la Métropole, et de la subvention de la Ville. Elles ont été réalisées à hauteur de 594 774,54 €.

En conséquence, le résultat de clôture en 2025 est de 69 172,06 €.

Perspectives 2026

Le Budget primitif 2026 est à nouveau en légère baisse et s'équilibre à 651 266 €. Il comprend les charges courantes de fonctionnement du service prévues de manière stable, et les dépenses de personnel.

La subvention d'équilibre de la Ville est évaluée à 47 292,94 €, et la subvention de la Métropole reste stable.

Les dotations aux amortissements sont prévues pour 90 000 € en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement.

Ainsi, la section d'investissement qui reprend le résultat cumulé sur plusieurs exercices de 729 752,32 €, s'équilibre à 819 752,32 €, et intègre les restes à réaliser correspondant à l'acquisition d'un mini-bus 9 places pour 67 570,07 €.

2. Le budget annexe des Pompes Funèbres

Analyse financière 2022 – 2025

SYNTHESE				
EN K€	2022	2023	2024	2025
Produit de fonctionnement	55 391	25 353	15 795	53 873
Charges de fonctionnement	52 380	84 928	60 538	0
Epargne de gestion	33 913	161	-10 046	-12 164

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 66 036,47	G 53 872,51	G-A -12 163,96
	Section d'investissement	B 10 000,00	H 66 036,47	H-B 56 036,47

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 20 972,24 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 67 960,21 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 143 996,68	Q= G+H+I+J 140 881,22	=Q-P -3 115,46

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 66 036,47	= G+I+K 74 844,75	8 808,28
	Section d'investissement	= B+D+F 77 960,21	= H+J+L 66 036,47	-11 923,74
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 143 996,68	= G+H+I+J+K+L 140 881,22	-3 115,46

Au 31 décembre 2025, ont été vendus 10 caveaux de 4 places et 9 caveaux de 6 places, ce qui porte le stock à 25 caveaux, pour une valeur de 61 755,36 €.

Il est important de préciser qu'aucun bénéfice n'est réalisé sur la revente des caveaux. En effet, le prix de vente des caveaux est calculé sur son coût d'achat.

Perspectives 2026

L'agrandissement du cimetière est toujours en cours, avec une nouvelle phase de construction pour un montant de 70 000 €.

Des écritures d'ordre sont donc prévus pour intégrer ces nouveaux caveaux dans le stock comptable de la RMSE, soit un stock à 131 755,36 € qui sera ajusté selon les ventes effectuées au cours de l'année.

CONCLUSION

Dans un contexte national et international particulièrement instable, il est essentiel de préparer Gardanne aux défis du XXI^e siècle. Cela implique de s'adapter aux évolutions climatiques, de construire l'avenir des jeunes générations tout en restant attentif aux besoins des aînés.

La situation financière traduit une mise en œuvre mesurée et rigoureuse des politiques publiques que la municipalité a choisi de conduire avec détermination, ambition et sens des responsabilités.

L'équipe municipale entend poursuivre ses efforts afin de préserver un équilibre financier durable, sans alourdir la pression fiscale.

Les services municipaux ajustent leurs pratiques pour contenir la hausse des coûts, tandis que la commune continue d'agir pour réduire ses dépenses courantes, sans dégrader la qualité des services rendus à la population. Un travail d'optimisation approfondi est mené dans chaque service afin de maîtriser les charges de fonctionnement.

Toutefois, certaines dépenses demeurent indispensables, car elles garantissent le niveau de qualité du service public que la municipalité souhaite maintenir.

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis le début du mandat, avec la concrétisation de nombreux projets d'investissement visant à proposer aux habitants de Gardanne et de Biver des équipements publics rénovés, modernes et adaptés à leurs besoins.